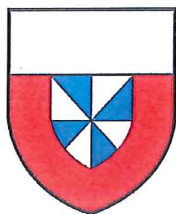


Commune de Cheseaux



Rapport de Gestion 2013



Préavis 43/2014



Table des matières

Chapitre I : Municipalité

- I - 1. Organisation
- I - 2. Autorisations générales
- I - 3. Préavis municipaux

Chapitre II : Administration générale

- II - 1. Administration
- II - 2. Contrôle des habitants
- II - 3. Activités villageoises
- II - 4. Lausanne Région

Chapitre III : Constructions - Urbanisme - Bâtiments

- III - 1. Police des constructions
- III - 2. Urbanisme
- III - 3. Commission d'urbanisme

Chapitre IV : Sécurité publique - Inspection des viandes - Protection civile - Service du feu

- IV - 1. Sécurité publique
- IV - 2. Inspection des viandes
- IV - 3. Protection civile
- IV - 4. Service du feu

Chapitre V : Travaux - Forêts - Epuration - Déchets

- V - 1. Travaux
- V - 2. Routes et chemins
- V - 3. Domaines
- V - 4. Forêts
- V - 5. Epuration des eaux - CISTEP
- V - 6. Traitement des déchets - Valorsa

Chapitre VI : Petite Enfance - Oeuvres sociales

- VI - 1. Accueil de la petite enfance
- VI - 2. Commission Enfance - jeunesse
- VI - 3. ARASPE
- VI - 4. APROMAD

Chapitre VII : Etablissement de la Chamberonne

- VII - 1. Organisation générale
- VII - 2. Classes primaires
- VII - 3. Classes secondaires
- VII - 4. Effectifs
- VII - 5. Activités et événements divers
- VII - 6. Mesures de prévention
- VII - 7. Bibliothèque
- VII - 8. Parents
- VII - 9. Bâtiments scolaires

Chapitre I : Municipalité

I - 1 - Organisation

La composition de la Municipalité au 31 décembre 2013 (inchangée) est la suivante :

SAVARY Louis – Syndic	Administration générale - Relations extérieures - Affaires régionales - Urbanisme
GAY VALLOTTON Michèle	Finances - Œuvres sociales - Petite enfance - Cultes
IMFELD Bernard	Travaux - Voirie - Routes - Traitement des déchets - Cours d'eau - Eclairage public
HÄMMERLI Pierre	Instruction publique - Bâtiments communaux - Forêts et domaines - Cimetière - Sociétés locales - Activités culturelles et sportives
SANDOZ Serge	Sécurité(Police– Orpc - Service du feu - Signalisation - Vétérinaires) - Police des constructions - Espaces Publics - Permis d'habiter - Procédés de réclame - Energie - Epuration des eaux

La Municipalité s'est réunie pour 46 séances ordinaires. Elle a également siégé intégralement ou en délégation lors de nombreuses séances de travail supplémentaires en interne, ou avec des citoyens de la commune.

Il convient également d'y ajouter les multiples contacts avec Lausanne Région et ses différentes commissions et groupes de travail, avec le Schéma directeur nord-lausannois (SDNL) et le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), avec les instances cantonales, les communes voisines, les autorités scolaires, les sociétés locales, les partenaires divers, ainsi que de nombreuses représentations ponctuelles.

Ces obligations impliquent pour les membres de la municipalité, à titre personnel ou en groupe, une disponibilité pour nettement plus de 400 événements chaque année.

I - 2 - Autorisations générales

Ces autorisations générales accordées pour la durée de la législature, ont permis à la Municipalité de réduire sensiblement les délais, notamment dans le cadre de procédures de recours, ou d'adjudications pour des montants réduits.

Les autorisations générales en matière financière sont régulièrement annoncées à la Commission des finances et figurent en détail dans les comptes.

I - 3 - Préavis

Pendant l'année 2013, la Municipalité a présenté au Conseil Communal les préavis suivants :

- 25 Règlement général communal de police**
amendé et accepté par le conseil lors de sa séance du 30 avril 2013
- 26 Demande de crédit pour la réfection de la chaussée au sud du Pub (By-pass)**
accordé par le conseil lors de sa séance du 30 avril 2013
- 27 Modification des articles 41 et 44 du règlement communal sur les égouts et l'épuration des eaux usées**
accepté par le conseil lors de sa séance du 30 avril 2013
- 29 Demande de crédit pour la réfection du sol de la salle de gymnastique Derrière-la-Ville V**
accordé par le conseil lors de sa séance du 21 mai 2013
- 30 Demande de crédit pour le remplacement des chaudières du collège Derrière-la-Ville**
refusé par le conseil lors de sa séance du 21 mai 2013
- 31 Rapport de gestion 2012**
adopté par le conseil lors de sa séance du 25 juin 2013
- 32 Comptes 2012**
acceptés par le conseil lors de sa séance du 25 juin 2013
- 33 Demande de crédit supplémentaire au budget 2012**
accordé par le conseil lors de sa séance du 25 juin 2013
- 28 Règlement communal concernant la taxe relative au financement des équipements communautaires**
amendé et accepté par le conseil lors de sa séance du 1^{er} octobre 2013
- 34 Règlement communal relatif aux aides individuelles pour les études musicales**
amendé et accepté par le conseil lors de sa séance du 1^{er} octobre 2013
- 35 Budget 2014**
adopté par le conseil lors de sa séance du 10 décembre 2013

Chapitre II : Administration générale

II - 1 - Administration

II - 1-1 Personnel

M. Jean-Claude Cosendey, responsable de la police administrative a dû réduire son activité à 50 % dès juillet 2013, puis a pris sa retraite avec effet au 31 décembre 2013. Pour le remplacer, nous avons réengagé M. Antoine Simond, qui est entré en fonction dès le 2 août 2013.

Ainsi donc, nos effectifs jusqu'au 31 décembre 2013 étaient les suivants :

- greffe municipal :	M. Patrick Kurzen	100 %
	Mme Fabienne Pilet	30 %
	Mlle Leticia Fatta	Apprentie
- bourse communale :	M. Jean-Jacques Rochat	100 %
	Mme Fabienne Pilet	40 %
- contrôle des habitants :	Mme Marianne Gargano	80 %
	Mme Sandrine Robatel	30 %
- service technique :	M. Gabriel Conus	100 %
- urbanisme :	M. Damien Villiger	80 %
- police administrative :	M. Antoine Simond	100 %
	M. Jean-Claude Cosendey	50 %

soit 7,1 équivalents plein temps, plus une apprentie



II - 1.2 – Conciergerie

Aucun changement n'est intervenu dans l'effectif de notre personnel de conciergerie.

Ainsi donc, nos effectifs à fin 2013 étaient les suivants :

- Collège DLV :	M. Olivier Desarzens	100 %
	Mme Nicole Desazens	50 %
	Mme Candida Purgatorio	70 %
- Salles de gym DLV :	M. Philippe Dutoit	100 %
- Collège de la Plantaz :	Mme Candida Purgatorio	30 %
- Collège Marais du Billet, Maison de commune, Temple :	Mme Corinne Dutoit	75 %
- Salle de gym et locaux techniques Marais du Billet :	M. Jean-Marc Ducret	100 %

soit 5,25 équivalents plein temps

Par ailleurs, le nettoyage courant des locaux de la maison de commune est toujours confié à une entreprise externe, qui intervient une fois par semaine.



II - 1.3 - Organisation

La Municipalité se plaît à relever une fois de plus le bon fonctionnement de l'administration et particulièrement les très bonnes relations de travail avec l'ensemble du personnel.

Il est important de pouvoir compter sur des employés fiables pour soutenir des municipaux toujours plus sollicités.

La Municipalité souhaite une fois de plus adresser ses plus sincères remerciements à l'ensemble du personnel communal, pour son travail et sa collaboration.

II - 2 - Contrôle des habitants

Population

Au 31 décembre 2013, la population de notre localité s'élevait à 4'021 habitants, ce qui représente une hausse de 71 personnes par rapport à 2012, répartis comme suit :

- **3'121 suisses**
- **900 étrangers**

Mutations

Au cours de l'année, notre bureau a traité **1'226** mutations dont les principales sont :
436 arrivées – 365 départs – 87 changements d'adresse – 28 séparations et divorces
– 27 naturalisations – 25 mariages – 52 naissances – 14 décès.

Bureau des étrangers

Total des étrangers : **1'145**

Détail :

-	C (établissement)	630
-	B (séjour)	270
-	L (moins d'un an)	18
-	F (admis provisoirement)	1
-	G (frontalier)	226

Registre civique

En 2013, le rôle des électeurs a été mis à jour et édité pour des votations fédérales/cantoniales des :

3 mars – 9 juin – 22 septembre – 24 novembre.

Nombre moyen d'électeurs suisses inscrits : 2'450

Par ailleurs, nous avons contrôlé 443 signatures relatives à 14 initiatives et référendums cantonaux ou fédéraux.

Recensement des chiens

177 chiens sont enregistrés dans notre commune.

Naturalisations

La Municipalité a accepté en 2013, quatre dossiers représentant un total de 12 personnes.

II - 3 - Activités villageoises

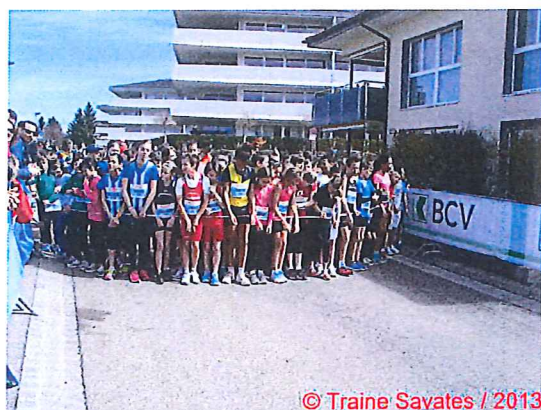
Les 9 et 10 février a eu lieu le tournoi indoor du Fc Cheseaux à la salle de gymnastique du Marais du Billet. Cette manifestation a attiré plus de 300 juniors âgés de 8 à 12 ans. (Juniors E et F).

Le 3 mars, le Fanny Club a organisé par un froid vif sa 4^{ème} marche populaire d'hiver, qui a rencontré un joli succès.

L'équipe fanion du VBC Cheseaux a pu savourer fin mars son retour en Ligue nationale A pour la saison 2013-2014, après avoir survolé la saison en LNB.

Le 13 avril, les Traîne-Savates ont organisé leur 20ème course populaire, sous le soleil et avec la participation de plus de 2200 coureurs et marcheurs. Les 20km de Lausanne n'ont qu'à bien se tenir !!

Le 15 mai, s'est déroulée sous la pluie la cérémonie officielle de pose de la première pierre du chantier du Centre de vie enfantine, après que l'ancienne laiterie ait succombé début février sous les coups de butoir des pelleteuses.



Du 24 mai au 3 juin c'est le réputé Festival équestre du Manège St-Georges qui a passionné les férus d'équitation.

Du 21 au 23 juin, les amateurs de football ont pu festoyer à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du Fc Cheseaux, couronné par un match amical opposant les clubs de Lausanne Sports et du Fc Sion.

Dans le cadre du passeport-vacances estival, de nombreux jeunes ont profité des trois activités offertes à Cheseaux, soit : initiation à la spéléo, rencontre avec notre corps de pompiers et promenade à dos d'âne. Nous remercions vivement tous les organisateurs et les bénévoles qui encadrent ces enfants.

L'organisation et l'animation de la fête nationale du 1^{er} août a été assurée par le VBC Cheseaux.



La Municipalité a reçu en septembre les jeunes citoyens qui atteignaient leur majorité civique dans l'année, puis quelques jours plus tard les nouveaux habitants de la commune.

Du 3 au 7 octobre s'est déroulée dans les serres de la jardinerie Haemmerli, une nouvelle édition de l'exposition horticole Florès, sur le thème de la magie. Notre service parcs et jardins à une nouvelle fois réalisé un magnifique stand communal.

Les 28 et 29 novembre se sont déroulées les soirées de gala du 20^{ème} anniversaire de la FSG Cheseaux.

Les 7 et 8 décembre a eu lieu le traditionnel téléthon organisé par un groupe issu de l'amicale des sapeurs-pompiers. Dans le même temps, un marché de Noël des artisans a été organisé à la maison de commune.



Le mouvement Bout de Ficelle organise tout au long de l'année des rencontres inter générationnelles permettant aux jeunes et aux aînés d'échanger leurs connaissances et de partager des activités sur divers sujets variés.

Les Concerts de Cheseaux, le Caveau Le Chapeau, le Fil d'Argent, le Trait d'Union Cheseaux-Gourcy, la Fanfare, et toutes les autres sociétés locales très actives ont également mis sur pied tout au long de l'année de nombreuses autres manifestations, soirées, spectacles et repas de soutien qui ont contribué à rendre cette année 2013 très animée.

II - 4 - LAUSANNE REGION (communauté de la région lausannoise)

II – 4.1 - Activités 2013

Les actions et les réflexions dont l'intérêt nécessite une démarche dépassant les frontières d'une commune sont confiées à Lausanne Région afin d'être traitées dans une perspective collective. Lausanne Région travaille par thématique sur demande de ses 29 communes membres. Ainsi, elle coordonne les commissions et les groupes de travail avant de présenter ses travaux à l'Assemblée générale.

Qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, de questions liées à la petite enfance, à la formation des jeunes ou à la prévention des dépendances, Lausanne Région œuvre pour mieux servir un bassin de population de plus de 270'000 habitants (38% du canton de Vaud).

Le Département Affaires Régionales a organisé les deux Assemblées générales ordinaires de Lausanne Région.

Les comptes ont été adoptés le 21 mars 2013 lors de la session printanière tenue à l'Opéra de Lausanne. L'AG d'automne, qui a eu lieu le 5 septembre 2013 à Chavannes-près-Renens, a notamment adopté le budget 2014.

Présidé par Gustave Muheim (syndic de Belmont), le Bureau de coordination (BC), dans lequel notre syndic Louis Savary représente le secteur Nord, a suivi le travail des trois départements de Lausanne Région. Les comptes, le budget et les objets relatifs à chaque commission ont été étudiés. Outre le suivi des travaux des départements, détaillés dans ce rapport d'activités, le BC a notamment attribué une subvention au Conseil de Jeunes de Lausanne pour l'accueil du Parlement Suisse des Conseils des jeunes et incité les communes à accepter de verser des fonds au Vivarium conditionné par l'aboutissement du sursis concordataire.

Financement

La gestion des budgets est dévolue aux départements de Lausanne Région. La comptabilité de Lausanne Région, auditée annuellement par un réviseur externe, est assurée par le département des Affaires régionales. Le contrôle et la validation des dépenses est de la responsabilité du BC. Le fonctionnement 2013 de Lausanne Région a été assuré par une cotisation, hors agglomération, de Fr. 6.66/habitant.

Personnel

Outre la présidence, assurée par Gustave Muheim (Syndic de Belmont), l'équipe de Lausanne Région est composée de 6 personnes qui travaillent pour un équivalent 4,4 EPT. Celle-ci n'a subi aucun changement en 2013.

II – 4.2 – Commission Dépendance et Prévention

Membre : Serge Sandoz

La Commission dépendances et prévention (anciennement Commission toxicomanie), présidée par Pascale Manzini, Municipale à Ecublens et Jean-Pierre Rouyet, Municipal à Renens, a abordé et développé les sujets suivants :

Addiction-vaud.ch

Le site www.addiction-vaud.ch, réalisé par Monsieur Christophe Al Kurdi, Rel'ier, a été mis en ligne en juin 2013 par Lausanne Région. Conçu pour le citoyen, ce site l'informe sur les différents portails cantonaux traitant des questions liées à une addiction, à un produit ou à un comportement à risque.

Statistiques sociales

Toujours réalisé par Monsieur Christophe Al Kurdi, Rel'ier, le site « Statistiques sociales » a aussi été lancé en juin 2013 par Lausanne Région. Une communication peu soutenue a été effectuée, car le site s'adresse principalement aux élus locaux qui auraient besoin de statistiques et de rapports sociaux classés par thématique.

Brochure aux migrants

Le projet de traduction des lettres d'information (Lettres aux parents) d'Addiction Suisse a été réalisé en 2013, par la commission Dépendances et Prévention, sous forme d'une « Brochure de prévention à l'attention de parents d'adolescents ».

Traduite en Arabe, Anglais, Albanais, Serbo-croate, Tamoul, Turc, Somali, Italien, Espagnol et Portugais, cette brochure a été mise en page, puis présentée dans les différentes institutions en contact avec les migrants.

La liste de diffusion a été établie afin qu'en 2014, son lancement puisse être annoncé à la presse et aux institutions intéressées.

Soutien à la parentalité

Suite à son rapport sur les Femmes marginalisées, et aussi à la sortie du film « Mamans de choc », la Commission dépendances et prévention a souhaité lancer une étude communautaire pour savoir comment soutenir les toxicomanes dans leurs tâches parentales. Cette étude menée sous l'égide de la Fondation du Relais a débuté en 2013, avec notamment certaines mamans concernées.

Bethraïm

Les membres de la commission sont allés découvrir la maison de Bethraïm, à Cugy, subventionnée par Lausanne Région. Ils ont fait plus ample connaissance avec les membres et les prestations offertes, à l'occasion d'une séance tenue chez eux.

Nightlife

Nightlife Vaud est un projet de recherche-action en milieu festif qui a pour objectif de renforcer la prévention et la réduction des risques.

II – 4.3 - Commission Formation et Emploi des Jeunes

Présidente : Michèle Gay Vallotton

Adospro.ch

Cette structure créée pour les adolescents de la région lausannoise entre 13 et 25 ans a pour but d'aider gratuitement les jeunes à trouver un travail temporaire en parallèle à leurs études ou dans l'attente d'une formation. Réciproquement, elle est également une interface pour les employeurs (communes, entreprises, artisans et particuliers) qui cherchent des jeunes pour des petits mandats.

App App

Remportant un énorme succès, cette prestation d'appuis scolaires aux apprentis est disponible, depuis 2013, sur tout le territoire vaudois. Elle est financée et mise en œuvre par les associations régionales vaudoises.

En ce qui concerne Lausanne Région, 169 apprentis, soit domiciliés soit travaillant dans une entreprise de la région, ont bénéficié, durant l'année scolaire 2012-2013, de cours d'appuis répartis sur 45 groupes.

Sur l'année scolaire 2013-2014, 35 groupes ont été ouverts, donnant ainsi la possibilité à 130 apprentis de bénéficier d'appuis scolaires de qualité. Avant d'être accepté dans un cours d'appui, l'apprenti s'entretient avec un intervenant socio-pédagogique de l'association Transition Ecole Métier(TEM). Cette partie de la prestation est financée par la FONPRO.

Lift

Le projet LIFT est proposé aux jeunes en école secondaire, dès la 9ème HarmoS, qui ne réunissent pas les bonnes conditions de départ (réseau, résultats scolaires, motivation, etc.). Ces ados risquent de rencontrer des problèmes dans le futur monde du travail. Le projet LIFT facilite une insertion dans le milieu professionnel grâce aux places de travail hebdomadaires, quelques heures par semaine, dans une entreprise de leur région. Il permet aux élèves de 13-15 ans de se développer socialement et professionnellement, de comprendre l'intégration au monde professionnel et d'éviter une éventuelle rupture de contrat d'apprentissage.

Lausanne Région accompagne ce projet pour en assurer la promotion auprès des établissements scolaires.

Cap Horizon

Cette nouvelle prestation, subventionnée par Lausanne Région, propose à des jeunes de 15 à 30 ans de suivre à plein temps, sur une période de 3 mois, des cours intensifs de français, de mathématiques, d'informatique et d'expression. Dans ce cadre, 4 sessions ont été organisées avec succès en 2013.

www.kiftontaf.ch

Des mises à jour ont été apportées au site www.kiftontaf.ch pour l'adapter à l'évolution du système scolaire et formatif du canton de Vaud. Ce site de Lausanne Région continue d'être une référence pour les professionnels et les jeunes à la recherche de solutions. Il a reçu près de 50'000 visites avec deux pics, l'un au mois de janvier pour les élèves qui recherchent une place d'apprentissage dans les temps, et l'autre au mois d'août, pour les jeunes qui n'ont pas de solution formative à la rentrée scolaire.

II – 4.4 - Commission Transports

Comptages transports collectifs et transports individuels 2014

En janvier 2013, la Commission transports, présidée par Claudine Wyssa, Syndique de Bussigny, validait le principe d'anticiper les comptages quinquennaux routiers « Transports Individuels » (TI) et « Transports Publics » (TP) d'une année. Exceptionnellement, ils auront lieu en 2014 afin de ne pas subir les perturbations des gros chantiers occasionnés par la mise en service du premier tronçon du tram. En juin 2013, les cahiers des charges administratifs et techniques ont été validés par la Commission. Les communes ont été consultées sur la situation des points de comptages et leurs nouvelles demandes ont été intégrées.

www.lausanneparkingsrelais.ch

Le graphisme du site www.lausanneparkingsrelais.ch a été modifié et adapté à la nouvelle ligne graphique de Lausanne Région. L'ergonomie a également été revue afin de faciliter l'accès à l'information.

II – 4.5 - Commission Pyjama

Depuis 2004, le « service Pyjama » est financé par le biais de la facture cantonale des transports. Lausanne Région et sa Commission pyjama, présidée par Michel Odier, Municipal au Mont-sur-Lausanne, assure la coordination de la communication et répond aux questions de ses utilisateurs, via le site www.service-pyjama.ch. En 2013, ce service desservait encore 80 communes au moyen des entreprises de transports tl, LEB, CFF régional et longues distances et accompagnait plus de 88'000 noctambules chez eux.

Depuis le 15 décembre 2013, les CFF et le LEB ont décidé d'intégrer les courses Pyjama à leur offre globale de transport nocturne et donc de ne plus faire partie du « service Pyjama » global. Leurs prestations sont maintenues, mais sans la surtaxe Pyjama. Les tl seront alors la seule entreprise de transports à assurer ce service sur leur territoire. Désormais les autres communes desservies par le « Service Pyjama » seront au nombre de 37.

II – 4.6 - Commission Activités Sportives

Membre : Pierre Haemmerli

La Commission activités sportives, présidée par Marc Vuilleumier, Municipal à Lausanne, a été très régulièrement tenue au courant du projet Métamorphose de la ville de Lausanne.

Commission piscine - patinoire

Des représentants de la Commission activités sportives, ainsi que des représentants de la Commission financement régional participent à un nouveau groupe de Lausanne Région.

L'objectif de ce groupe est de suivre l'avancement du dossier du complexe patinoire-piscine à Malley et d'établir une clé de répartition financière pour en assurer les déficits d'exploitation.

Ce projet a été présenté par Monsieur Pierre Imhof, chef de projet Métamorphose, aux trois secteurs de Lausanne Région. Par la suite, tous les membres des exécutifs communaux ont reçu un dossier de présentation du projet.

Ce projet de création d'un complexe patinoire et piscine est à l'étude depuis fin 2013. Les objectifs sont de déterminer la meilleure manière de réaliser un tel projet. Les différents scénarios sont à l'examen. D'une part une rénovation légère de la patinoire existante en valorisant les infrastructures existantes est possible, ou, d'autre part, une transformation lourde de la patinoire entièrement reconstruite, y compris les gradins, les vestiaires, la buvette, etc. Cette décision sera prise en 2014.

Le caractère régional de ce projet étant reconnu par l'ensemble des partenaires, les travaux devraient débuter en 2015.

Dimanche sportif

La troisième édition de la journée sportive régionale « Dimanche Sportif » a eu lieu le dimanche 6 octobre 2013.

Cette manifestation, organisée entièrement par Lausanne Région a rencontré un très important succès en accueillant plus de 7'200 visiteurs, soit 2'200 participants de plus que l'an dernier. Le public a pu s'initier à 28 sports, à Lausanne, Renens, Romanel et Mézières.

Les sociétés sportives ont été très satisfaites de leur participation et la plupart d'entre elles répondront présentes lors de la prochaine édition.

Guide sportif

Le site www.guidesportif.ch a été régulièrement mis à jour. Son importance étant reconnue, les sociétés sportives de la région transmettent régulièrement leurs changements (offre proposée, locaux, etc.). Le site recense aujourd'hui plus de 600 clubs sportifs, écoles de danse et fitness. Il permet une recherche de club et une sélection selon divers critères.

Cette année, le guide électronique a été consulté par plus de 100'000 personnes, soit 15'000 de plus qu'en 2012.

II – 4.7 – Département Agglomération

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

D'une façon générale, Lausanne Région poursuit son étroite collaboration avec le bureau du PALM.

Selon la convention ratifiée avec le Canton, Lausanne Région participe directement aux travaux du bureau du PALM à raison d'un 40% équivalent plein temps (EPT). Ces prestations ont été revues à la baisse au fur et à mesure que de nouveaux postes se sont créés au Bureau du PALM. Une participation en ressources humaines avait été négociée en lieu et place d'un apport financier direct de Lausanne Région.

En l'absence d'un chef de projet du PALM, les schémas directeurs et les services cantonaux se sont répartis la gestion des études du PALM. Lausanne Région s'est chargée de la gestion du Bureau (budgets, comptabilité et administration) et de la communication du PALM.

Un intense travail a été accompli en 2013 en collaboration avec l'UCA, afin de clarifier les missions et les tâches du Bureau du PALM, en complément ou en complémentarité à celles du Canton et des schémas directeurs. Ce travail a permis d'estimer les ressources nécessaires à l'accomplissement des missions pour la réalisation du PALM. Ces travaux sont toujours en cours et devraient aboutir en 2014.

Afin de donner aux visiteurs une vision globale de l'agglomération Lausanne-Morges, le Nord lausannois et Centre Lausanne ont présenté le 25 mai 2013, à l'aéroport de la Blécherette, leurs projets majeurs, en collaboration avec les secteurs de l'Est, de l'Ouest et de Région Morges.

Conférence d'agglomération

En préséance de l'assemblée générale du 21 mars 2013, qui s'est tenue à l'Opéra de Lausanne, Lausanne Région a organisé une Conférence d'agglomération adressée aux municipalités des communes membres du PALM.

Une présentation élaborée de l'état d'avancement des mesures A du PALM 2007 a été proposée aux 80 membres des exécutifs communaux présents. Ils ont été informés de l'évolution des infrastructures (tram, LEB, Réseau tl et MBC), ainsi que des projets d'urbanisation.

II – 4.8 – Département Promotion économique

Commission promotion économique

La Commission promotion économique de Lausanne Région est présidée par Susanne Perrudet, Municipale à Villars-Ste-Croix. Cette commission représente l'organe de réflexion de la promotion en faveur du tissu économique régional. Son travail se concentre sur la définition des actions prioritaires de promotion économique, du renforcement des collaborations ou encore sur l'étude de nouvelles opportunités de mise en valeur de l'économie régionale.

En 2013, la Commission s'est réunie à trois reprises et a été informée de l'ensemble des travaux menés par le Département.

Prestations directes dans le cadre du « Service entreprises »

Le Département Promotion économique gère un « Service entreprises » dans le cadre duquel il offre gratuitement des aides directes d'appui à la création et au développement des projets entrepreneuriaux. Ces aides recouvrent des prestations telles que l'information et les premiers conseils aux entrepreneurs, l'aide à la structuration de projets, l'orientation des porteurs de projets et la mise en contact avec les organismes partenaires du réseau. Il informe sur les soutiens financiers en fonction des spécificités des projets, le soutien dans la recherche de terrains et locaux pour les activités situées sur le territoire des communes-membres de l'association régionale.

En 2013, le Département Promotion économique a pu accompagner ainsi avec les services susmentionnés **107 projets et entreprises existantes**. 16 demandes de recherches de terrains et de locaux ont été prises en charge dans le cadre des dossiers soutenus.

Fonds Capital Développement Lausanne Région

Début 2013, deux demandes de prêts ont été analysées par le Comité de sélection du Fonds Capital Développement. A la suite de cette analyse, un nouveau prêt a été accordé. Quant à la deuxième demande, elle a été préavisée négativement. Le prêt accordé vient soutenir le développement et la croissance d'une jeune société innovante établie dans la région lausannoise.

En outre, le Département Promotion économique administre un autre prêt accordé par le passé, toujours en cours de remboursement. Lausanne Région gère ainsi deux prêts à fin 2013.

Une nouvelle demande, accueillie favorablement par le Bureau de coordination (BC), a été déposée en automne 2013. Le montant du prêt sera versé en janvier 2014 pour soutenir un projet entrepreneurial novateur, en phase de commercialisation.

Courant 2013, le modèle de contrat de prêt utilisé jusqu'ici a été intégralement revu avec l'aide d'un cabinet juridique. Cette révision a permis de mettre le contrat-type en conformité avec les pratiques actuelles en droit des entreprises.

PERL – Prix Entreprendre Région Lausanne

Avec près de 300 participants, la 11^e cérémonie PERL a récompensé 5 projets entrepreneuriaux innovants établis sur le territoire de Lausanne Région. Ce concours est organisé par l'association régionale et est principalement porté par les communes membres de Lausanne Région (modèle unique en Suisse valorisant spécifiquement l'innovation entrepreneuriale locale).

La nouveauté de cette édition est l'introduction d'une récompense spéciale dédiée à la micro-entreprise. Ainsi, avec un montant supplémentaire de CHF 10'000.-, Lausanne Région a décidé de primer une société présentant ce statut, reconnaissant ainsi l'importance grandissante du micro-entrepreneuriat.

II – 4.9 - Conclusion

Pour Lausanne Région, l'année 2013 a été marquée par la poursuite, la consolidation et le lancement de nouveaux projets d'importance. Ces réalisations se sont concrétisées grâce à l'investissement des 85 représentants politiques et techniques qui ont œuvré tout au long de l'année à la cause régionale. Qu'ils en soient ici remerciés.

Sur mandat des communes, Lausanne Région est intervenue de manière variée et à différents niveaux, que ce soit dans l'accueil et l'aide aux nouvelles entreprises, la gestion de diverses études et du bureau du PALM, mais aussi dans l'animation de commissions et organisation d'événements (Dimanche sportif, PERL, etc.).

Les missions s'intensifient également dans des actions de communication et de mise en réseau, telles que la gestion de plateformes web, transmission d'information aux communes, organisation de conférences et journées de réflexions. Enfin, l'Association apporte un soutien indispensable à de nombreuses institutions et initiatives (fonds de prévention) communales.

Sur plusieurs thématiques, l'Association est considérée comme un acteur incontournable auprès des instances publiques, privées et institutionnelles.

II – 4.10 – Communes membres

Lausanne Région est composée actuellement de 29 communes membres. Etant constituée de manière volontaire, et non pour percevoir une subvention fédérale, le nombre des communes membres peut varier. Ces communes sont organisées en 3 secteurs. Ils constituent la base même de l'association, lieu de discussion des exécutifs. Chaque secteur délègue ses représentants dans les différentes commissions, peut demander qu'un objet soit traité, qu'une commission soit créée.

Secteur Ouest :

Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix

Secteur Nord :

Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jorat Menthue, Jouxens-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Poliez-Pittet et Romanel-sur-Lausanne

Notre représentant aux séances du secteur Nord est M. le Syndic Louis Savary.

Secteur Est :

Belmont-sur-Lausanne, Epalinges, Lutry, Mézières, Montpreveyres, Paudex, Pully, Savigny et Servion

Un conseiller municipal de Lausanne représente la ville-centre au sein de chacun des trois secteurs.

Chapitre III : Constructions – Urbanisme – Bâtiments

III - 1 - Police des constructions

III - 1.1 - Permis de construire délivrés en 2013

20 permis de construire ont été délivrés en 2013, qui se répartissent comme suit :

- 2 permis pour la construction de 5 immeubles de logements
- 4 permis pour des transformations de bâtiments privés
- 3 permis pour des transformations ou agrandissements de bâtiments industriels
- 1 permis pour les aménagements extérieurs du Centre de Vie Enfantine
- 1 permis pour la réalisation de jardins potagers
- 1 permis pour l'aménagement de l'espace public du centre
- 8 permis pour divers petits travaux (vérandas, piscines, etc...)

Par ailleurs, plusieurs constructions de minime importance ont été autorisées avec dispense d'enquête, ceci en application de l'art. 111 de la loi sur l'aménagement du territoire (LATC)

III - 1.2 - Commission des constructions et de salubrité

La commission s'est réunie deux fois en 2013 pour procéder à la visite de trois bâtiments. Les permis d'habiter y relatifs ont pu être délivrés.

III - 2 – Urbanisme

III - 2.1 - Le Pâquis

Le dossier de PPA adressé aux Services de l'Etat pour examen préalable le 17 octobre 2012 a été reçu en retour le 17 mai 2013. Le rapport d'examen préalable formulait les demandes de modifications, principalement en relation avec une augmentation de la densité et l'élaboration de la stratégie communale en matière de surfaces d'assolement.

En parallèle, les propriétaires ont été concertés durant l'automne 2013 concernant les modalités d'accès véhicules au quartier ainsi que la finalisation des conventions foncières et d'équipement. Au final, le principe d'assurer, pour chaque parcelle, un accès véhicule indépendant a été privilégié.

Le dossier modifié sur la base de ce qui précède a été transmis pour examen complémentaire aux Services concernés de l'Etat de Vaud le 4 février 2014. Le rapport d'examen complémentaire devrait nous être transmis début mai 2014.

III - 2.2 - Nonceret – La Croix

Le 19 mars 2013 le Syndicat d'améliorations foncières de Nonceret-La Croix a été constitué.

Le 28 mai 2013 un accord-cadre entre la Commune de Cheseaux-sur-Lausanne, l'Etat de Vaud et le Syndicat d'améliorations foncières de Nonceret-La Croix a été signé. Il fixe les enjeux, les objectifs et la démarche de planification en vue de l'aménagement du secteur de Nonceret-La Croix. La démarche retenue prévoit, en amont de la réalisation d'un Plan partiel d'affectation (PPA), l'élaboration d'études-test. Ces dernières doivent permettre de dégager les éléments fondamentaux de la valorisation du périmètre considéré et faire des propositions d'aménagement diversifiées qui serviront à l'élaboration d'une proposition d'aménagement de « synthèse », laquelle guidera l'établissement du PPA. 3 bureaux d'urbanisme ont été invités à élaborer, sur la base d'un même cahier des charges, des propositions d'aménagement.

Le cahier des charges a été signé par les parties (Commune, Etat de Vaud, Syndicat) le 3 juin 2013 et transmis aux 3 bureaux d'urbanisme suivants :

- AWP, agence de reconfiguration territoriale, Paris ;
- GÜLLER GÜLLER, architecture urbanisme, Zürich et Rotterdam ;
- TANARI, architectes et urbanistes, Genève.

Les études-test ont été présentées à un collège d'experts, composés de représentants de la Commune, de l'Etat de Vaud et du Syndicat lors d'un premier atelier le 26 septembre 2013. Suite à cet atelier de discussions, une notice de recommandations a été élaborée par le collège d'experts et transmise aux bureaux invités le 20 novembre 2013.

Les propositions d'aménagements adaptées en fonction de la notice ont été présentées au collège d'experts lors d'un deuxième atelier qui s'est déroulé le 7 mars 2014.

III - 2.3 - Centre du village

Le permis de construire a été délivré le 24 avril 2013. La suite de l'étude a permis l'élaboration du dossier d'appel d'offres. L'appel d'offres public s'est déroulé en novembre 2013. Le dépouillement des offres a permis de finaliser le devis général le 7 février 2014.

De nombreuses séances de travail ont été menées avec le bureau mandataire en vue de finaliser le détail des aménagements, mobilier urbain, etc... La demande de crédit au Conseil communal devrait être présentée au printemps 2014.

Par ailleurs les discussions se poursuivent quant à l'avenir à moyen terme de la place de la Gare, entre les divers partenaires : commune, association immobilière de la paroisse et propriétaires. Aucun projet définitif n'a encore vu le jour.

III - 2.4 – Centre de vie enfantine

La construction du Centre de vie enfantine a commencé comme prévu au début de l'année 2013. Les travaux se sont poursuivis sans encombre durant toute l'année. La commission de construction au sein de laquelle la Municipalité est régulièrement représentée par Mme Gay Vallotton et M Savary s'est réunie régulièrement pour suivre l'évolution du chantier. Le planning est tenu et l'ouverture toujours programmée à la rentrée 2014.



III - 2.5 - Grand-Pré Sud, secteur B

La construction de l'EMS Primerocroche s'est poursuivie tout au long de l'année 2013. L'ouverture est prévue en principe en automne 2014.



Au sud de ce bâtiment, la SCHL (société coopérative d'habitation de Lausanne) a mis à l'enquête en mars 2013 un projet de quatre locatifs à loyers modérés (51 logements), comprenant un certain nombre de logements protégés qui pourront fonctionner en synergie avec l'EMS.

Suite à la délivrance du permis de construire le 3 septembre 2013, les travaux ont commencé immédiatement.

Les jardins potagers ont, comme prévu, été déplacés provisoirement au ch. du Bouzenet, avant leur implantation définitive aux Pâquis en 2014.

III - 2.6 - Grand-Pré Sud, secteur C (La Cuessière)

Tout au long de l'année 2013, les discussions se sont poursuivies avec l'Etat et les propriétaires, sur la base de l'accord préliminaire du 2 février 2012 concernant l'étude de faisabilité pour la réalisation d'un Plan partiel d'affectation.

L'étude de faisabilité adaptée a été présentée aux propriétaires qui ont validé, le 3 octobre 2013, le principe d'engager l'étude du PPA « Grand-Pré Sud – Secteur C ». Une convention de répartition des frais d'étude a été signée par les propriétaires le 21 novembre 2013.

L'étude du PPA a été élaborée entre décembre 2013 et mars 2014 puis présentée aux propriétaires le 3 avril 2014.

III - 2.7 - Secteur Châtelard

Le 6 novembre 2012 le Conseil communal a accordé un crédit d'étude pour la réalisation du PPA Le Châtelard.

L'accord préliminaire positif concernant l'Etude de démarche préliminaire du 19 octobre 2012 a été transmis à la Municipalité le 12 février 2013.

Sur la base de cette décision, le mandat pour l'étude du PPA Châtelard a été octroyé aux bureaux GEA (urbanisme), ECOSCAN (environnement) et Courdesse (aspects géomètre) ainsi que M. Bernard Chenevière (mobilité). Grâce à la Loi sur l'appui au développement économique, une aide à fond perdu correspondant à 50 % du montant des honoraires a été octroyé par le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo).

Le PPA a été soumis à l'examen préalable des services concernés de l'Etat de Vaud entre le 17 juillet et le 2 décembre 2013. Le rapport d'examen préalable des services concernés de l'Etat de Vaud demandait un ultime contrôle du dossier (sous forme de séance) qui s'est déroulé le 21 février 2014. Le 6 mars 2014, la Municipalité a reçu l'accord du SDT pour déposer le dossier à l'enquête publique.

En parallèle de la démarche de planification, la Municipalité a également engagé une collaboration avec un partenaire développeur privé expérimenté dans le développement de sites d'activité.

III – 3 – Commission consultative d'urbanisme

Les membres désignés par la Municipalité pour la législature 2011-2016 sont :

Bercioux Armand, Ditesheim Patrick, Girard Jean-Paul, Grandjean Philippe, Gygax Jean-Marc, Hofstetter David, Joyet Emile, Maillefer Pierre-André.

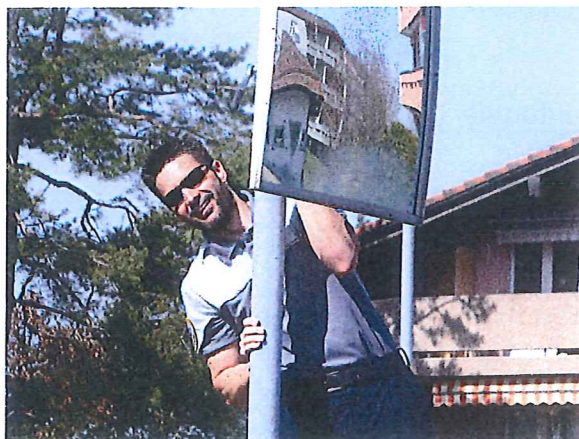
La commission consultative s'est réunie une première fois le 5 juin 2013, pour prendre connaissance de l'évolution des dossiers en cours. Une deuxième rencontre le 26 juin 2013 a eu pour thème principal l'aménagement du Centre du village.

Chapitre IV : Sécurité publique - Inspection des viandes - Protection civile - Service du feu

IV - 1 – Sécurité publique

IV - 1.1 - Effectifs

M. Jean-Claude Cosendey, responsable de la police administrative a dû réduire son activité à 50 % dès juillet 2013, puis a pris sa retraite avec effet au 31 décembre 2013. Pour le remplacer, nous avons réengagé M. Antoine Simond qui est entré en fonction dès le 2 août 2013.



IV - 1.2 - Emploi du temps

Le travail incombant au service de police administrative est toujours très conséquent.

Parmi les tâches principales, relevons : manifestations, service de parcage et régulation du trafic, surveillance aux abords des établissements scolaires (principalement aux entrées et sorties des classes, en fonction des disponibilités du service), convois funèbres, contrôle du stationnement et des chemins interdits à la circulation, patrouilles en localité (motorisées, en VTT ou pédestres) prévention auprès des jeunes, contrôle de la propreté et qualité du domaine public, surveillance du respect des lois et règlements communaux (RGP, RGD, LCR, Code rural, loi sur les chiens, procédés de réclame).

La signalisation routière (entretien, réparation, modification, marquage) les comptages de trafic, la police des cimetières, le contrôle des patentes, des prix, des bulletins d'hôtels et des permissions, l'encaissement de différentes taxes cantonales, l'affichage et les procédés de réclame, le registre des commerçants de même que les objets perdus ou trouvés ont également occupé le service à de nombreuses reprises en 2013.

La notification des courriers officiels (commandements de payer notamment) ainsi que la rédaction de rapports en vue de naturalisation pour des personnes domiciliées ou ayant résidé à Cheseaux fait également partie des attributions, de même que le traitement des dénonciations aux mises à ban sur fonds privés.

A relever que M. Antoine Simond fonctionne également comme délégué au bureau de prévention des accidents (BPA) pour la commune.

IV - 1.3 - Contrôle des denrées alimentaires

Le laboratoire cantonal transmet régulièrement ses procès-verbaux d'inspections qui sont effectuées dans les divers établissements publics, commerces de détail, salons de coiffures et manifestations diverses. Ces rapports sont remis à l'administration concernée.

IV - 1.4 - Inhumations, cimetière

15 personnes sont décédées durant l'année. 4 inhumations cinéraires ont eu lieu au cimetière, deux dans le columbarium et deux au jardin du souvenir. 7 personnes ont été inhumées hors de la commune.

IV - 1.5 - Délits

Statistique de la police cantonale	2013	2012	2011
Nombre total d'événements (interventions de la Gendarmerie)	488	NC	NC
Nombre total d'Infractions au code pénal	157	292	298
Vols avec effraction ou introduction clandestine, y compris tentatives	44	68	70
Vol de véhicules	8	10	8
Véhicules suspects	12	NC	NC
Autres vols divers (simple, à la tire)	22	24	26
Dommages à la propriété (sans vol)	14	17	22
Menaces, contraintes, violences, atteinte à l'intégrité corporelle	10	8	9
Infraction à la loi sur les stupéfiants	4	24	21
Disparition	4	NC	NC
Individus perturbés	10	NC	NC
Individus suspect	22	NC	NC
Demandes d'assistance (chutes à domicile, divers)	32	NC	NC
Tapage / nuisances sonores	12	NC	NC
Incendie	3	NC	NC
Pollution	5	NC	NC
Services préventifs (surveillance cambriolage, contrôles de circulation, patrouilles en localité)	91	NC	NC
Autres événements	149	NC	NC

IV - 1.5 – Accidents de la circulation avec constat / Accidents de travail (chantier, entreprises)

Statistique de la police cantonale	2013	2012	2011
Nombre d'accidents	39	15	27
Nombre de blessés légers	5	8	13
Nombre de blessés graves	3	1	3
Nombres de décès	0	0	0
Accidents avec animaux	5	NC	NC
Dégâts matériels uniquement	26	9	13
Accidents de travail	2	NC	NC

La majorité de ces accidents ont eu lieu sur les routes cantonales et dans les giratoires situés aux entrées de la localité.

IV - 2 - Inspection des viandes

IV - 2.1 - Généralités

Le contrôle des viandes a été remis à la commune de Cheseaux depuis 1991 sous la responsabilité d'un vétérinaire nommé par la commune. Celui-ci est chargé du contrôle des viandes au sein de l'établissement Bell Suisse SA, division Romandie, tout en ayant le statut d'employé communal.

Il doit veiller principalement à la protection de la santé publique en faisant respecter les prescriptions fédérales et cantonales en la matière et en appliquant les dispositions relatives au contrôle des abattoirs et de la police sanitaire, ainsi qu'à la protection des animaux et des consommateurs.

Dès le début de l'année 2006, les contrôleurs des viandes non vétérinaires sont également employés de la commune, selon les nouvelles directives fédérales et cantonales en la matière.

IV - 2.2 - Activités quotidiennes

Supervision de la réception des animaux, du déchargement du bétail de boucherie, du nettoyage et de la désinfection des véhicules de transport, du contrôle des animaux avant abattage pour vérifier leur état général, et déterminer s'ils sont sains ou au contraire s'ils présentent des blessures ou des symptômes de maladie.

L'abattage se déroule dans un établissement dont l'infrastructure et les installations sont prévues pour une grande quantité journalière. Les opérations se répartissent sur plusieurs postes de travail : étourdissement, saignée, échaudage, flambage, habillage, éviscération, contrôle (examen visuel, incision, palpation et décision), contrôle des viandes, décision concernant l'aval à la consommation, pesage et stockage.

Les sous-produits animaux sont éliminés après leur séparation en trois catégories. Un contrat a été passé avec une entreprise d'élimination suisse-allemande, qui se charge du recyclage (incinération, valorisation).

Les viandes entrant ensuite dans les ateliers de découpe doivent provenir d'un animal qui a fait l'objet d'une inspection et a été jugé propre à la consommation.

A préciser que l'entreprise Bell Suisse SA remplit les normes UE, ce qui implique que le vétérinaire (ayant un statut de vétérinaire fédéral d'exportation) doit veiller à ce que l'établissement remplisse les conditions garantissant le maintien de ce statut.

IV - 2.3 - Abattages	2013	2012	2011
Gros bétail :	18'843	19'393	17'891
Veaux :	8'878	9'676	10'266
Chevaux :	179	195	170
Porcs :	88'835	93'992	97'574
Moutons :	11'310	10'815	10'649
Impropres à la consommation :	212	232	172

IV - 3 - Protection civile (ORPC)

IV – 3.1 Généralités

L'intégration des cinq communes rattachées au district de Lausanne (Cheseaux, Jouxens-Mézery, Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne et Romanel) a modifié le secteur opérationnel de la protection civile de Lausanne. Celle-ci fonctionne depuis le premier janvier 2012 tant au niveau des cours de répétition qu'au niveau des engagements en situation d'urgence. Les aspects budgétaires ont bien entendu aussi été intégrés dès 2012. Toutefois, des difficultés liées au règlement de la TVA freinent la finalisation de la convention avec les communes concernées.

IV - 3.2 –Tâches générales

La protection civile accomplit les tâches suivantes :

- mise à disposition de l'infrastructure de protection et des moyens permettant de transmettre l'alarme à la population
- encadrement de sans-abri et de personnes en quête de protection
- protection des biens culturels
- appui aux autres organisations partenaires, notamment en cas de catastrophe ou en situation d'urgence
- appui aux organes de conduite dans les domaines du suivi, de la communication, de la protection ABC et de la logistique
- travaux de remise en état après un événement
- interventions en faveur de la collectivité

IV - 3.3 - Effectifs

Evolution de l'effectif des astreints de la protection civile :

2009	2010	2011	2012	2013
1'322	1'155	1'069	1'035	1'112

IV - 3.4 - Instruction

Les jours de service sont composés de cours de cadres, de cours de répétition, de prestations au profit de tiers, ainsi que d'engagements en situation d'urgence.

Le taux de fréquentation des miliciens avoisine le 70% de l'effectif convoqué. Il s'agit ici d'un léger recul par rapport à l'année précédente, ceci notamment en raison de plusieurs engagements planifiés en périodes de vacances.

Dans le domaine de l'instruction à proprement parler, l'effort a été mis sur l'assistance, la construction d'ouvrages ainsi que du perfectionnement, notamment dans les domaines suivants :

- Recherche de personnes disparues en collaboration avec la gendarmerie
- Prise en charge de personnes à mobilité réduite
- Constructions de ponts dans le cadre de la commémoration du jubilé de la PCi

Jours de service :

Désignation	Jours de service 2012	Jours de service 2013
Cours effectués dans le cadre communal	5'146	4'917
Cours de formation au Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)	1'309	955
Cours de formation au Centre fédéral d'instruction (OFPP)	67	76
Total	6'522	5'948

La diminution des jours de service s'explique de deux façons:

- Le SSCM a formé moins de recrues habitant le district de Lausanne. En effet, les mises en réserve sont plus nombreuses et les reports de cours liés aux écoles de cadres sont plus importants.
- Les cours de répétitions des compagnies assistance se sont principalement déroulées pendant les vacances scolaires de l'été, ce qui a eu pour conséquence un nombre plus important de dispenses pour cette période.

IV - 3.5 - Engagement

Deux engagements d'urgence ont eu lieu en 2013 :

- L'inondation d'une partie du centre-ville de Lausanne suite à une rupture de canalisation.
- L'incendie d'un bâtiment d'habitation à la rue du Valentin.

Soulignons encore que la DPCi s'est largement impliquée en faveur du plan DIAM, plus particulièrement dans le cadre du plan « Canicule », lequel n'a pas eu à être déclenché, ainsi que dans le cadre des préparatifs en vue d'un exercice en 2014 en collaboration avec l'armée.

	2012	2013
Engagements et manifestations	576 h	449 h
Engagements en situation d'urgence	308 h	125 h
Total	884 h	574 h

IV - 3.6 - Contrôle d'abris

Le nombre d'abris contrôlés s'élève à 343. Le résultat de ces contrôles se décompose de la façon suivante:

- 227 abris jugés en ordre (72 %)
- 18 abris comportant des défauts mineurs (6 %)
- 53 abris comportant des défauts graves (22 %)

IV - 4 - Service du Feu

IV - 4.1 - Effectif du SDIS La Mère

L'effectif global est le suivant :

Site	Cheseaux	Romanel	Le Mont
Officiers :	7	5	8
Sous-officiers supérieurs :	2	2	0
Sous-officiers :	6	4	9
Appointés :	5	2	5
Sapeurs :	16	22	34
Recrues :	7	5	5
Total	43	40	61

Le SDIS est complété par une section de JSP (jeunes sapeurs) comprenant 20 jeunes de 8 à 18 ans, entourés de moniteurs provenant des 3 sites.

Durant l'année le SDIS a enregistré dans son effectif 13 arrivées et 22 départs; les départs sont pour la plupart dus à des déménagements ou des raisons professionnelles.

IV - 4.2 - Composition de l'état-major

Commandant :	Maj. Bernard Borgeaud
Quartier-maître :	Lt. Nicolas Petit
Chef du site du Mont :	Cap. Christophe Corbaz
Chef du site de Cheseaux :	Cap. Alain Blanc
Chef du site de Romanel :	Cap. Jean-Luc Blanchard
Responsable de l'instruction :	Plt. Charles Gujer
Responsable ARI :	Plt. Christophe Rauschert
Responsable matériel :	Plt. Thierry Chapuis

IV - 4.3 - Commission du feu

La commission s'est réunie à quatre reprises, pour le rapport annuel du SDIS, les modifications des règlements et convention du SDIS, et le budget 2014.

IV - 4.4 - Formation – exercices communaux

Un total de 92 soirées a été consacré à ces exercices.

Les thèmes de l'instruction ont été principalement : les ascenseurs et monte-charges, la détection et l'extinction, les échelles, divers exercices d'intervention

IV - 4.5 - Formation – cours cantonaux

Comme chaque année, afin de poursuivre leur formation et de parfaire leurs connaissances, plusieurs sapeurs sont allés suivre divers cours cantonaux. En 2013, cela représente pour l'ensemble du SIDS un total de 1'452 heures de cours. Un JSP a passé brillamment la flamme 3 lors d'un examen cantonal.

IV - 4.6 - Interventions du corps

	2013	2012	2011
Feux :	17	24	18
Alarme automatiques :	32	39	29
Inondations :	28	27	28
Sauvetages :	5	9	8
Assistance sanitaire	4	4	1
Appels officier de service :	0	4	11
Renfort Elements naturels	4	0	0
Divers :	<u>6</u>	<u>9</u>	<u>1</u>
	96	116	96

IV - 4.7 - Manifestations

Notre SDIS a été régulièrement représenté aux assemblées de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-pompiers et au Groupement des Jeunes Sapeurs-pompiers. Le SDIS a organisé les journées cantonales JSP (3 jours) réunissant 110 moniteurs, 99 cadets et 230 JSP.

Autres manifestations : Fête nationale du 1^{er} août, course des Traine-Savates, Cirque Helvetia, course à travers Romanel, Passeport vacances.

IV - 4.8 - Véhicules

Le 30 août 2013 un nouveau véhicule tonne-pompe 2000 litres d'une valeur de 600'000.00 CHF a été mis à disposition du SDIS la Mèbre pour le site de Cheseaux par l'ECA.



Chapitre V : Travaux - Routes - Epuration - Déchets - Forêts Domaines

V - 1 - Travaux

L'équipe en place, sous la conduite de M. Bourqui, chef de voirie, a eu un cahier des charges bien rempli, tant les travaux confiés sont nombreux et divers. De nombreuses tâches supplémentaires viennent régulièrement alourdir un emploi du temps déjà chargé.



Nos effectifs (inchangés) étaient les suivants à fin 2013 :

- Chef de voirie :	M. Eric Bourqui	100 %
- Adjoint du chef :	M. Antonio Domingues	100 %
- Employés :	M. Philippe Bodergat	100 %
	M. Philippe Corday	100 %
	M. David Morand	100 %
	M. Marc Oppliger	100 %
	M. Martinho Pires Dias	100 %
	M. Simon Veulliez	100 %
- Apprenti	M. Lionel Fasel	

Soit 8 employés à plein temps et un apprenti.

Le tableau ci-dessous relate la part du temps de travail consacrée à chacune des tâches principales.

Tâches	2013	2012	2011
- Terrains de football, gazons	3,26 %	3,03 %	4,50 %
- Parcs et cimetière	20,68 %	21,42 %	22,23 %
- Forêts / fauchage	0,84 %	0,82 %	1,20 %
- Forêts / exploitation	3,94 %	5,25 %	3,26 %
- Ruisseaux	0,91 %	0,87 %	0,39 %
- Grilles et sacs de routes, collecteurs	0,79 %	0,65 %	1,49 %
- Routes / chemins balayage	9,88 %	9,54 %	10,92 %
- Routes / chemins réparation	8,76 %	6,41 %	10,23 %
- Routes / chemins fauchage	2,38 %	2,42 %	3,92 %
- Eclairage public	0,20 %	0,13 %	0,28 %
- Neige	7,76 %	5,74 %	4,11 %
- Véhicules et machines	3,03 %	4,70 %	4,06 %
- Voirie divers	17,71 %	21,58 %	24,88 %
- Ecoles et Sociétés	3,76 %	2,31 %	2,52 %
- Déchetterie (décharge jusqu'en 2011)	16,10 %	15,13 %	1,23 %

V - 2 - Routes et chemins

Tous les quinze jours environ, un grand balayage est effectué avec la participation d'une entreprise extérieure (sauf les chemins agricoles), ce qui a représenté **17** interventions en 2013 (période hivernale exclue).

Les autres tâches courantes ont été l'entretien et le balayage des chemins agricoles et forestiers (balayage après les travaux des champs, ramassage des feuilles et des branches dans les rigoles et déversoirs, gravillonnage pour réfection sommaire des chemins).

Outre les manifestations communales, il faut relever entre autres :

- Travaux de contrôle suite à l'introduction de la taxe au sac
- Nettoyage et marquage des limites des propriétés communales forestières
- Réfection de la place du Grand-Pré et de la place Radcliffe
- Aménagement final des extérieurs de la maison de commune
- Aménagements des locaux du bâtiment de voirie pour accueillir la fanfare
- Abaissement des passages piétons au centre du village
- Réfection des joints des cunettes au ch. de la Scie et de Derrière le Château
- Participation à l'exposition horticole Flores

V - 3 - Domaines

Surface totale du territoire : **458 ha**

Zone agricole : 255 ha

Surface forestière : 62 ha

Propriétés communales mises à disposition de l'agriculture : 9.9 ha

Surface forestière exploitable propriété de la commune : 28 ha

V - 4 - Forêts

V - 4.1 - Généralités

Le plan de gestion des forêts communales a été révisé en 2001. La surface de notre propriété, soumise au régime forestier, est de 28 ha (hectares). Quant à la possibilité annuelle de coupe, elle est fixée à 185 mt3 (m3 tige) pour permettre l'équilibre dans la répartition des classes d'âge. Précisons que depuis 2010, la gestion de nos forêts est certifiée conforme aux directives les labels "FSC" (Forest Stewardship Council, no 1253) et "PEFC" (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) dès lors, nos exploitations répondent aussi aux exigences des principales associations de protection de la nature (WWF et Pro Natura).

V - 4.1.1 - Subventions, Projet soins aux rajeunissements 2012-2015

L'Etat et la Confédération aident les propriétaires forestiers par le biais de subventions octroyées pour les travaux effectués dans les jeunes forêts. Le garde forestier assure la direction et surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

V - 4.1.2 - Subventions, Projet de forêts protectrices 2012-2015

Tous les travaux d'exploitation et de sylviculture compris dans le périmètre du projet de forêts protectrices de la Petite et Grande Chamberonne sont indemnisés sur la base de forfait à l'unité. Le but de ce projet est de limiter les embâcles de bois en travers de la rivière qui pourraient mettre en péril les entrées de voûtage. Le garde forestier assure la direction et surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

V - 4.1.3 - Chablis sur propriétés privées

Pour freiner la propagation des bostryches dans les forêts publiques, il est indispensable que les propriétés privées soient aussi entretenues. Par conséquent, la Municipalité a décidé de prendre en charge les déficits, après vente des bois, laissés par les travaux sur les propriétés privées jouxtant nos parcelles forestières. A noter que les communes de Crissier, Sullens et Villars-ste-Croix se sont aussi engagées à financer les déficits. Durant cet exercice nous ne sommes pas intervenus dans le cadre de ce projet

V - 4.2 - Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge

En tant que propriétaire forestier public, notre commune fait partie du Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge, avec le statut juridique d'une association de droit public. M. P. Haemmerli est membre du comité.

Composition

Bussigny-près-Lausanne - Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne - Crissier - Ecublens - Jouxens-Mézery - Mex - Penthaz - Prilly - Romanel-sur-Lausanne - Renens - St-Sulpice - Sullens - Villars-ste-Croix - Vufflens-la-Ville.

Surfaces forestières gérées

444 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes)

228 hectares de forêts privées (500 propriétaires)

But

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois, une fonction d'autorité publique (représentant du SFFN) et de gestionnaire des forêts communales.

Séances de l'assemblée et décisions

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière; dans cette perspective, chaque commune délègue son représentant aux assemblées.

L'assemblée ordinaire pour les comptes et la gestion a eu lieu le 19 mars 2013 à Bussigny. La deuxième assemblée ordinaire consacrée à l'étude du budget, a eu lieu le 18 septembre 2013 à Jouxens-Mézery.

Contrats de gestion

Le Groupement a établi un contrat de gestion avec chacun de ses 15 membres.

Concernant les propriétés forestières de l'Etat, un contrat de gestion a aussi été signé.

Convention avec l'Etat

Le Groupement a signé une convention dans laquelle il s'engage à mettre à disposition de l'Etat, son garde forestier, pour les tâches étatiques uniquement.

V - 4.3 - Organisation du service forestier communal

La surveillance, la planification de tous les travaux entrepris en forêt de même que la vente des bois incombent au Garde forestier M. Laurent Robert en collaboration avec M. Pierre Haemmerli, Conseiller municipal. L'Inspecteur des forêts veille au respect de l'application de la loi forestière et au plan de gestion forestier. Après analyse des prix, les travaux forestiers ont été exécutés en partie par une entreprise forestière assujettie aux directives de la "solution de branche forestière" (normes en matières de sécurité du travail). Les travaux de sylviculture simple sont exécutés par le personnel du service de voirie.

V - 4.4 - Travaux entrepris durant l'année

Plantation (0 m²)

Durant cet exercice, grâce à la colonisation naturelle des surfaces, nous n'avons pas eu recours aux plantations.

Sylviculture et fauchage (11'200 m²)

Ce chapitre traite des travaux forestiers exécutés à intervalles réguliers dans les jeunes forêts. Aussi dans les plantations, deux fauchages sont accomplis chaque année et lorsque les arbres atteignent une hauteur de 2 mètres nous procédons chaque 5 ans à une sélection des tiges.

Exploitations forestières normales (193 m³)

Durant cet exercice nous sommes intervenus dans les secteurs forestiers suivants:

- Est du vieux refuge, sous forme d'éclaircie pour améliorer la qualité du peuplement restant. (épicéas)
- Est du refuge de Plamont, sous forme d'éclaircie pour faciliter le rajeunissement naturel. (hêtres, mélèzes)

Exploitations forestières forcées (chablis) (12 m³)

Le terme "chablis" désigne les arbres qui sont, soit secs, soit cassés, renversés ou attaqués par des parasites. A noter que le Garde forestier procède à une inspection sanitaire sur l'ensemble des propriétés forestières communales situées à proximité des infrastructures.

Projet de forêts protectrice 2012-2015 (140 m³)

Durant cet exercice nous sommes intervenus sur la rive gauche de la Petite Chamberonne.

Limites de propriété

Les travaux ont consisté à couper une bande de 50 cm de part et d'autre des limites de nos propriétés forestières ainsi que la pose d'une couche de peinture sur les bornes; ce travail est réalisé lorsque les exploitations forestières jouxtent des propriétés privées, conformément à l'article 42 de la loi forestière.



V - 5 - Epuration des eaux

V - 5.1 – Activités de la CISTEP

Les précipitations atmosphériques annuelles cumulées ont atteint 1'461 mm, en augmentation de +31% (pour la 2^{ème} année consécutive !) par rapport aux 1'115 mm de 2012. Les précipitations 2013 sont bien supérieures à la pluviométrie moyenne attendue dans la région lausannoise, soit de 1'000 à 1'200 mm par an. Elles sont comparables à celles des années 2001, 2002 et 2006.

En raison de ces précipitations très abondantes, les volumes d'eaux usées déviés en entrée de STEP sont en augmentation à 896'072 m³ en 2013 (611'739 m³ en 2012). 2.1% des eaux parvenues à Vidy n'ont ainsi pas pu être traitées mécaniquement (1.5% en 2012).

La forte pluviométrie a entraîné par moment une dilution conséquente des eaux et par là-même des déversements sans traitement tant sur le réseau de collecteurs qu'en entrée de STEP. Cela conduit à une diminution des équivalents-habitants-théoriques à 203'439 EH (229'445 EH en 2012). Cette unité de mesure (EH) permet d'évaluer la capacité de traitement de la STEP en se basant sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

Quant à la population raccordée à la STEP, elle ne cesse d'augmenter à 226'043 habitants (223'667 en 2012).

Le traitement physico-chimique, dans sa partie filtration, a été arrêté du 25 novembre au 4 décembre, en vue d'un transfert de charbon actif des bassins non utilisés depuis les essais pilotes vers les bassins en service. Cette opération a été rendue nécessaire par le manque de matériau filtrant apparu dans les filtres encore en service.

V - 5.2 - Résultats du traitement des eaux

Les volumes d'eaux usées, de pluie et d'eaux parasites parvenus pour traitement à la STEP ont atteints 44.5 millions de m³, soit une augmentation d'environ 7% par rapport aux 41.0 millions de m³ de 2012. Les volumes déversés sans traitement et ceux déversés en interne ont augmenté respectivement de 46% et 12%, ce qui confirme que les événements pluvieux ont été globalement plus intenses en 2013 qu'en 2012. Dès lors, la STEP a pu traiter mécaniquement un volume d'eaux usées plus important de 5% par rapport à 2012. L'augmentation du volume traité biologiquement ou chimiquement atteint quant à lui 7%.

Les très fortes précipitations de 2013 impliquent que seul le 83% des eaux arrivées en tête de STEP (avant déversement) a pu être épuré par le traitement biologique, par le lit fluidisé ou par le traitement physico-chimique. En 2012, le 82% des eaux avait pu être traité par l'un de ces traitements.

V - 5.3 - Consommation et Coût moyen

Pour Cheseaux la quantité consommée est de 464'411 m³ (402'041), y compris les abattoirs. Globalement, la charge nette par mètre cube d'eau consommée s'élève pour 2013 à 0,60002, plus TVA. (Fr. 0,64741)

V - 5.4 - Détritus traités

		2013	2012	2011
Vidange fosses septiques et bacs étanches	t	197	242	382
Graisse de restaurants	t	1'947	2'521	4'093
Dépotages liquides et boueux	t	828	1'229	1'073
Sable capté par le dessableur	t	251	248	220
Détritus interceptés aux grilles	t	629	571	577
Résidus de vidange de sacs de route	t	556	483	520

V - 5.5 - Production d'énergie

L'énergie des fumées, récupérée dans la chaudière à vapeur, permet d'alimenter le réseau de chauffage à distance (CAD) du sud-ouest lausannois, lequel est par ailleurs relié aux usines de Pierre-de-Plan et TRIDEL par l'intermédiaire d'un échangeur situé sous la place Centrale.

V - 5.6 – Visites

Durant l'année 2013, la station d'épuration a reçu 1084 visiteurs, répartis en 49 groupes, comme suit:

- 5 groupes universitaires
- 6 associations professionnelles
- 35 groupes écoles primaires et secondaires
- 3 groupes divers, amicales, etc.

35 classes de la région lausannoise ont participé aux visites guidées de la STEP. Les animatrices spécialement formées ont ainsi sensibilisé la jeunesse à l'utilisation rationnelle de l'eau et aux importants moyens humains et techniques à engager pour la meilleure protection de l'environnement possible.



V - 6 - Déchets

V - 6.1 - Situation générale

« On en a beaucoup parlé et dans une année, on en parlera presque plus ». Un adage qui sied à la mise en œuvre de la loi fédérale sur les déchets dans son principe de pollueur-payeur. Une action menée tambour battant sur le périmètre de Valorsa en accord avec plus de 70 autres communes.

Fin 2012, réflexions politiques et règlements étaient en place dans la grande majorité (95) des 101 Communes du périmètre avec 84 en taxe au sac et 11 en taxe au poids. Le 1^{er} janvier 2013 marqua le début de la vague des sacs blancs. Le gris ne fut jamais de rigueur, le mélange des sacs noirs et blancs n'a pas eu lieu, la population vaudoise a d'entrée de cause joué le jeu.

La fraude fut systématiquement contrôlée en automne où Valorsa a fait le tour de toutes les collectes pour vérification. 2 Communes se sont retrouvées avec plus de 5% de déchets non-conformes, quelques pratiques erronées ont pu être corrigées.

Des chiffres encore des chiffres. La mise en place de la taxation des déchets a induit moins de tonnes physiques à traiter et plus de chiffres de statistiques à produire. Les tonnages des déchets incinérables firent d'emblée une chute de moitié qui s'est maintenue tout au long des 12 mois. Une première analyse donne 3 clés explicatives.

Premièrement, le tri s'est affiné. Si les citoyens triaient déjà globalement bien, la population des bourgs et des villes a amélioré son geste de tri de 20%. Effet qui se reflète dans l'augmentation des tonnages en déchetterie. Et que Valorsa a retrouvé dans l'autopsie des poubelles.

Deuxièmement, un certain ralentissement économique au niveau européen a fait fléchir de 10% la production de déchets en Suisse. Effet qui se retrouve dans toutes les usines d'incinération suisses.

Et troisièmement, les déchets des entreprises grandes et petites, du primaire ou du tertiaire ont été définitivement traités de manière privée, sortis des déchets communaux, tant dans la collecte que dans les déchetteries. Effet qui se voit dans l'augmentation des tonnages de DIB (déchets industriels banals) collectés par les transporteurs.

La rétrocession financière du Concept Régional de taxe au sac s'est faite trimestriellement sur la base des acomptes prévus. Le décompte final est prévu sur mars 2014.

Les tonnages traités à Penthaz ne reflètent pas nécessairement tous ces récents mouvements des déchets. Valorsa SA, propriété des Communes, a subi un marché exacerbé des déchets. Il n'est pas dans les attributions d'un périmètre d'avoir des pratiques commerciales sur les prix. Parallèlement, le périmètre a des tâches essentielles qui n'incombent pas aux entreprises privées, dont les Communes-actionnaires attendent qu'elles soient prises en charge en toute circonstance.

Le Conseil d'administration a donc mené une réflexion sur le rôle d'un périmètre de gestion des déchets, tel que décrit dans la loi vaudoise. Financés auparavant via une contribution par tonne de déchets incinérables, les services de conseil et de politique générale de gestion des déchets de Valorsa sont à repenser. Etude que le Conseil a entamée en 2013.

Quant à la Direction, les travaux principaux ont porté sur la recyclabilité des plastiques et sur les réaménagements logistiques pour Tridel. Ces recherches sont menées conjointement avec les autres périmètres vaudois des déchets et leurs résultats seront diffusés auprès des Communes courant 2014.

Toujours dans le cadre élargi d'une gestion cantonale des déchets, la campagne de communication a battu son plein. Entre Gedrel, Sadec, Strid, GedeChablais, GedeRiviera, la DGE et Valorsa près de 300'000 sets de table ont été distribués cet été. « Recyclez, Réparez, Réutilisez, Renoncez et Réfléchissez » placé sous l'assiette des Vaudois a été scanné moult fois à midi pour visiter le site Internet, « Responsables.ch », qui soutient l'information aux citoyens sur tout le Canton.

Mais la collaboration inter-périmètre a dépassé l'information, puisque GedeChablais et GedeRiviera ainsi que quelques Communes du Jorat et de Lavaux ont rejoint le Concept Régional de Taxe au Sac (176 communes et 76% de la population vaudoise au 1^{er} janvier 2014). Une uniformisation qui simplifiera la gestion des déchets pour l'ensemble de la population.

Les chiffres ci-dessous représentent les quantités de déchets gérées par Valorsa. Pour ses Communes, le but du périmètre est de diminuer la part d'incinérables et de trouver les meilleurs débouchés pour les recyclables.

V - 6.2 - Statistiques globales de Valorsa

Déchets collectés	2013	2012	2011
Ordures ménagères	23'349 tonnes	39'418 tonnes	38'508 tonnes
Déchets encombrants	2'013 tonnes	2'391 tonnes	2'608 tonnes
Déchets ménagers spéciaux	106 tonnes	249 tonnes	247 tonnes
Papier	4'943 tonnes	5'278 tonnes	4'590 tonnes
Verre	5'363 tonnes	5'214 tonnes	4'895 tonnes
Compost	2'527 tonnes	2'477 tonnes	2'285 tonnes
Déchets industriels	10'124 tonnes	17'786 tonnes	18'899 tonnes
Boues d'épuration	5'867 tonnes	6'117 tonnes	5'732 tonnes
Déchets carnés	1'316 tonnes	NC	NC
OREA – appareils électriques	390 tonnes	481 tonnes	479 tonnes

V - 6.3 - Statistiques communales

Dès février 2012, seuls certains déchets sont encore ramassés au porte à porte. Le papier et le carton sont toujours collectés ensemble.

Déchets collectés au porte à porte dans la commune	2013 (tonnes)	2012 (tonnes)
Ordures ménagères	421.88	831.16
Papier - Cartons (Mélangé)	148.06	173.10
Verre (Mélangé)	35.26	73.41
Textiles	0.40	0.32

V - 6.4 - Statistiques intercommunales (déchetterie)



La déchetterie intercommunale, au service des habitants de Cheseaux, Bournens et Sullens a été inaugurée le 4 février 2012.

La fréquentation du site est en constante progression.

Déchets collectés à la déchetterie (global)	2013 (tonnes)	2012 (tonnes)
Objets encombrants	61.99	84.37
Déchets compostables	627.00	746.95
Papier	149.85	109.30
Carton	80.66	58.30
Verre (Trié)	167.71	123.03
Ferraille	47.75	50.18
Huiles	2730 litres	2710 litres
Bois	137.66	148.25
Aluminium et Fer blanc	10.17	5.85
Textiles	24.70	16.70
PET	17.29	12.76
Appareils électriques/ informatiques	22.67	23.33
Capsules de Café	6.64	4.53
Déchets inertes	109 m3	140 m3



Chapitre VI : Petite enfance - Oeuvres sociales

VI - 1 – Accueil de la petite enfance

VI – 1.1 - Réseau AJENOL

VI - 1.1.1 – Généralités

Le réseau AJENOL (Accueil de jour des enfants du Nord-Ouest lausannois), créé conformément à la loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants du 20 juin 2006 (LAJE) est une association au sens des articles 60 et suivants du Code Civil.

Il comprend les communes de Bournens, Boussens, Jouxens-Mézery, Cheseaux-sur-Lausanne, Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Sullens.

Chaque commune a un représentant au Comité, composé de ce fait de 7 municipaux avec voix délibérative et de 3 membres issus des structures avec voix consultative. Depuis juillet 2011, Mme Gay Vallotton est présidente du Comité.

La commune de Cheseaux est représentée à l'Assemblée générale par 3 délégué-e-s désigné-e-s par le Conseil communal.

Les trois structures d'accueil de Cheseaux, soit l'accueil familial de jour, la garderie la Galipette et l'UAPE, sont reconnues par le réseau, ce qui leur donne droit à recevoir les subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

VI - 1.1.2 – Activités

L'AJENOL a tenu en 2013 deux Assemblées générales, le 5 juin et le 13 novembre.

L'Assemblée générale de juin a pris congé de son répondant opérationnel, M. Daniel Gambazza. A cette occasion, son remplaçant, M. Laurent Häller, fut présenté.

En ce qui concerne la politique tarifaire, dont le réseau a la compétence selon la loi sur l'accueil de jour des enfants du 20 juin 2006 (LAJE), il a été décidé de reporter la prochaine mise à jour du tarif au 1^{er} août 2014. Dorénavant les modifications tarifaires seront introduites en août plutôt qu'en janvier, et seront adoptées lors de l'AG de juin.

Dans le cadre de sa collaboration avec la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants), le réseau AJENOL a régulièrement été présent aux « Rencontres des réseaux ».

Le Comité de l'AJENOL s'est réuni quatre fois en 2013. Ces rencontres régulières permettent de rester en contact avec les structures d'accueil et les coordinatrices. Une structuration du Comité en 7 différents dicastères permettra une meilleure implication du Comité.

Ces dicastères sont les suivants :

- 1- Finances – politique tarifaire
- 2- Informatique – liste d'attente centralisée
- 3- Administration et relations extérieures
- 4- Développement de l'offre
- 5- Relation avec les structures d'accueil collectif du Réseau
- 6- Relations avec les coordinatrices
- 7- Evolution du réseau et harmonisation des pratiques

Une délégation du Comité a participé aux diverses rencontres de la Faîtière des réseaux d'accueil vaudois.

VI - 1.2 - Accueil familial de jour

VI - 1.2.1 – Mission

La structure de coordination de Cheseaux-Bournens-Boussens et Sullens a pour mission d'organiser l'accueil familial de jour de ces quatre communes conformément à la LAJE.

Ce service aux familles constitue un des trois volets de l'accueil de jour, en parallèle avec l'accueil collectif préscolaire (garderie) et l'accueil collectif parascolaire (UAPE). Il offre aux enfants un accueil dans un cadre familial.

La structure de coordination collabore étroitement avec l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) et le réseau AJENOL.

Les dispositions légales permettent à une accueillante en milieu familial (AMF) de garder jusqu'à 5 enfants (en comptant les siens) en même temps chez elle, à temps partiel ou à temps complet. Cette activité offre la possibilité d'ouvrir sa famille à d'autre(s) enfant(s) et de rencontrer d'autre(s) parent(s).

Les communes de Bournens, Boussens, Cheseaux, Romanel et Sullens sont constituées en association pour exercer en commun les tâches liées à la gestion financière de l'accueil familial. La bourse de Cheseaux est notamment chargée des tâches liées aux salaires des AMF.

Le Comité de Direction, composé de Mmes Michèle Gay Vallotton (Cheseaux) Sandra Berset (Boussens) et Christine Canu (Romanel) est resté en étroit contact tout au long de l'année et s'est réuni régulièrement.

L'assemblée Générale a eu lieu le 28 mai 2013.

En automne le Comité a invité les AMF à partager un repas convivial, afin de les remercier de leur engagement. Ce moment d'échanges a été très apprécié.

VI – 1.2.2 – Situation des AMF et des placements en 2013

	Cheseaux	Bournens	Boussens	Romanel	Sullens	TOTAL
<u>ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL (AMF)</u>						
AMF au 1er janvier 2013	20	1	1	15	2	39
Nouvelles AMF en 2013	1	0	0	3	0	4
Nb maximal d'AMF en fonction durant l'année 2013	21	1	1	18	2	43
AMF, refus d'autorisation provisoire	0	0	0	0	0	0
AMF ayant démissionné en 2013	4	1	0	4	0	9
AMF au 31 décembre 2013	17	0	1	14	2	34
<u>ENFANTS</u>						
Enfants accueillis au 1er janvier 2013	135	12	16	73	21	257
Nouvelles demandes de placement en 2013	93	3	18	74	15	203
Demandes en attente d'un placement à fin 2013	36	0	10	15	8	69
Nb maximal d'enfants accueillis durant l'année 2013	193	15	24	132	28	392
Enfants sortis en 2013	42	11	6	54	3	116
Enfants accueillis au 31 décembre 2013	150	4	18	78	25	275

Parmi les demandes de placement non résolues, certaines ont été annulées par les parents placeurs qui ont trouvé eux-mêmes une autre solution d'accueil pour leurs enfants telles que grands-parents, crèches ou garderies, déménagement, etc.

Parmi les 69 enfants qui étaient en attente d'un placement à fin décembre 2013 figurent notamment 25 bébés à Cheseaux, à placer en 2014.

VI - 1.2.3 - Tâches de la coordinatrice

Le travail de la coordinatrice comporte principalement les points suivants :

- Etablir un préavis à l'intention de la Municipalité sur les demandes d'autorisation provisoire des candidates à l'accueil familial de jour et sur les autorisations définitives au bout de 18 mois d'activité.
- Organiser les placements chez les accueillantes en milieu familial en tenant compte des besoins spécifiques de chacun.
- Visiter régulièrement les accueillantes en milieu familial (au moins une à deux fois par année).

- Participer aux diverses réunions de coordinatrices du Canton de Vaud avec le OAJE.
- Suivre divers cours et/ou formation.
- Collaborer avec les coordinatrices du réseau AJENOL.
- Etre en contact régulier avec la Municipale responsable de l'accueil de l'enfance.
- Effectuer les relevés statistiques des placements pour le SCRIS et les 5 communes, ainsi que pour le réseau AJENOL

VI – 1.3 – Accueil collectif de jour

VI - 1.3.1 – Projet d'un centre de vie infantine à Cheseaux

Le crédit d'ouvrage pour la construction d'un centre de vie infantine dédié à l'accueil préscolaire et parascolaire a été adopté le 25 septembre 2012 par le Conseil communal de Cheseaux.

Les travaux ont débuté en janvier 2013, pour une ouverture prévue en août 2014. Ce nouveau bâtiment est destiné à accueillir une crèche-garderie de 44 places et une UAPE de 36 places, ainsi que des locaux de réserve en prévision du développement de l'accueil parascolaire rendu obligatoire par la loi.

VI - 1.3.2 – Gestion

L'accueil collectif de jour est délégué à l'association La Galipette qui gère la garderie La Galipette et l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) Les Funambules. La commune est membre de l'Association.

Les deux structures font partie du réseau d'accueil de jour des enfants du Nord-Ouest lausannois (AJENOL) qui regroupe les communes de Prilly, Jouxens-Mézery, Romanel, Cheseaux, Boussens, Bournens et Sullens. Le réseau AJENOL a signé une convention avec le RESEAUL (Lausanne) pour l'accueil des enfants domiciliés dans l'enclave lausannoise des Vernand.

Le Comité élu par l'Assemblée générale du 8 mai 2012 se compose des membres suivants :

Michel Zurkinden, président ; Michèle Gay Vallotton, vice-présidente ; Carmen Chevalley, secrétaire ; Etienne Fleury, caissier ; Sandra Berset, membre.

Conformément aux statuts de l'Association, la commune de Cheseaux a deux représentants au Comité.

La directrice de la garderie, Mme Katia Golay, et la responsable de l'UAPE, Mme Stéphanie Racciatti, assistent aux séances avec voix consultative.

Le Comité s'est réuni plusieurs fois en séances plénières durant l'année 2013. Il a accompli les tâches statutaires qui lui sont confiées, soit la gestion administrative de

l'Association, l'approbation des comptes 2012 et l'adoption du budget 2014, ainsi que la préparation de l'Assemblée générale du 6 juin 2013.

Il a assuré les relations avec les partenaires de l'Association, soit le réseau AJENOL, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) et les communes, notamment la Municipalité de la commune de Cheseaux et le service financier de la commune. Outre les séances plénières, des groupes de travail issus du Comité ont tenu des séances bilatérales régulières avec les directrices des structures.

Une part importante de l'activité du Comité a été consacrée à la préparation de la mise en exploitation du Centre de Vie Infantile, en août 2014.

VI – 1.4 – Garderie La Galipette

VI - 1.4.1 - Enfants accueillis

La Galipette accueille environ 55 enfants par semaine. Elle reçoit environ 20 enfants chaque matin, 15 pour le repas de midi et 20 l'après-midi.

Les diverses tranches horaires offertes aux familles sont :

- 7h30 jusqu'à 11h30
- 7h30 jusqu'à 14h00
- 7h30 jusqu'à 18h00
- 11h30 jusqu'à 18h00
- 14h00 jusqu'à 18h00

Les parents peuvent amener les enfants à la garderie jusqu'à 9h le matin et peuvent venir les chercher dès 17h l'après-midi.

La garderie est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 jusqu'à 18h sauf le mercredi. Ce jour-là la garderie est ouverte de 7h30 jusqu'à 14h.

VI - 1.4.2 – Equipe éducative

L'équipe éducative au complet se retrouve une fois par mois pour un grand colloque du soir afin de parler des difficultés rencontrées dans le travail, de la collaboration et de planifier les activités proposées aux enfants durant le mois.

En janvier 2013 l'équipe éducative était composée comme suit :

- d'une éducatrice-directrice à 100%
- d'une éducatrice à 90%
- d'une éducatrice à 50%
- d'une éducatrice à 50%
- d'une apprentie ASE en 1ère année
- d'une stagiaire
- d'une remplaçante

Dès janvier 2013. et jusqu'en juin, des entretiens de passage sont proposés par les éducatrices aux parents des enfants qui vont commencer l'école. Environ 30 familles bénéficieront de ces entretiens. Un bilan concernant l'enfant est effectué et rapporté aux parents.

Durant l'année, d'autres entretiens peuvent être planifiés et demandés soit par les parents ou par les éducatrices en fonction des besoins.

VI - 1.4.3 – Activités

Dès janvier, les diverses activités proposées seront inspirées du thème des 5 sens. C'est un charmant personnage du prénom de " Barnabé " qui les fera découvrir aux enfants. Ce thème a l'avantage de donner un sens aux activités proposées aux enfants. Il sera poursuivi jusqu'en juillet 2013.

Le 17 avril, la garderie a organisé un petit carnaval interne. Le bonhomme hiver a été brûlé derrière le bâtiment. La fête s'est terminée par un moment de partage devant la Galipette.

Aux mois de mai et juin, plusieurs courses d'écoles ont été proposées aux enfants, toujours en relation avec le thème.

L'année scolaire s'est terminée dans la bonne humeur avec une « chantée » organisée un samedi matin à la salle de gymnastique du Marais du Billet. Les enfants ont interprété les chansons apprises tout au long de l'année en rapport avec le thème. Cette animation était réservée aux enfants qui quittaient la garderie pour commencer l'école enfantine.

Dès mi-août 2013, de nouveaux enfants sont accueillis à la garderie. Chaque nouvel enfant a bénéficié d'une petite intégration d'une heure au mois de juin et juillet. Une « porte ouverte » a été organisée, au mois d'août, le samedi matin avant la reprise de la garderie. Les parents pouvaient alors venir découvrir les locaux de la Galipette et faire connaissance avec l'équipe éducative. Le thème choisi pour l'année scolaire 2013-2014 sera Les animaux de la ferme.

Au mois de novembre, la garderie a organisé la fête de la courge et invité les enfants du village accompagnés de leurs parents à y participer. Les enfants sont déguisés et passent chercher des friandises chez les commerçants de Cheseaux.

L'année 2013 s'est achevée par la préparation des cadeaux pour les parents, et par l'apprentissage des chansons et de la poésie de Noël.

VI – 1.5 – UAPE

VI - 1.5.1 - Capacité

Depuis la rentrée d'août 2012, la capacité est de 24 places accueillant des enfants fréquentant les 1^{ère} et 2^{ème} primaire Harmos, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h.45 à 18h.

VI - 1.5.2 - Fréquentation

A fin 2013, il y a 35 enfants inscrits sur la semaine. Ils sont en moyenne 19 quotidiennement.

VI - 1.5.3 - Equipe éducative

L'équipe éducative se compose à fin 2013 comme suit :

- Une éducatrice responsable à un taux annuel de 60%
- Une éducatrice à un taux annuel de 55%
- Deux stagiaires préalables à un taux annuel de 60%

Un colloque hebdomadaire d'une heure et demie permet d'assurer le suivi, de planifier les différentes activités et d'ajuster la prise en charge de chaque enfant.

VI - 1.5.4 - Activités

Janvier :	Visite au vivarium
Mars :	Sorties à la bibliothèque, fête de Pâques
Mai :	Préparation de nappes et de dessins pour la « première pierre » du futur centre de vie enfantine
	Réunion des parents
Juin :	Rencontre avec les enfants de la Galipette
	Entretiens avec les parents des enfants inscrits pour la rentrée
Juillet :	Déménagement provisoire de l'UAPE au rez de chaussée de la Maison de commune
Décembre :	Préparation et organisation de la fête de Noël avec mise en place d'un spectacle de marionnettes créé par l'équipe.

VI - 1.5.5 – Locaux provisoires 2013-2014

Dès la rentrée d'août 2013, l'UAPE occupe des locaux provisoires au rez-de-chaussée de la Maison de commune, en attendant l'ouverture du centre de vie enfantine en août 2014.

VI – 2 – Commission consultative enfance - jeunesse

Les membres désignés par la Municipalité pour la législature 2011-2016 sont :

Mmes Jacqueline Dieperink, Katia Golay, Gabrielle Lerjen, Martine Lob, Ursula Marclay, Stéphanie Racciatti, MM Michel Haslebacher, Joel Humbert.

La commission n'a pas eu l'occasion de se réunir en 2013.

VI - 3 – ARASPE (Association pour la régionalisation de l'action sociale Prilly-Echallens)

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'ARASPE fonctionne dans sa nouvelle configuration territoriale et avec les nouveaux statuts.

Le président du CoDir et le directeur participent aux séances du Conseil des régions d'action sociale (CdRAS). Ce dernier organe nomme notamment les représentants des communes au Conseil de politique sociale (CPS), une instance paritaire composée de trois représentants du Conseil d'Etat et d'un nombre identique de délégués des communes, avec un président neutre. Le CPS préavise les projets d'action sociale que le Conseil d'Etat entend soumettre au Grand Conseil. Le bulletin CPS est distribué aux communes par mail. Il se veut interactif. Dans la rubrique « questions -réponses », les intéressés ont la possibilité de s'exprimer sur la politique sociale vaudoise.

La 5ème révision de l'AI a porté le début du droit à la rente d'invalidité au plus tôt à six mois après le dépôt de la demande. Avant la révision, le début de la rente pouvait remonter dès le constat de l'invalidité à plus d'une année avant le dépôt de la demande. Ce décalage économise à l'Assurance invalidité des rentes considérables, mais a, en revanche, pour conséquence une réduction drastique des rétroactifs à rembourser à l'aide sociale.

La révision de l'Assurance chômage avec la diminution de jours de chômage indemnisés a augmenté le nombre de personnes en fin de droit.

Il faut ajouter à ces éléments l'effet la réforme de la péréquation et de la répartition des tâches (RPT) concernant les institutions pour personnes en situation de handicap. C'est désormais aux cantons de se substituer à la Confédération.

L'année 2013 était aussi celle du déménagement de l'Agence d'assurances sociales de Prilly dans de nouveaux locaux. C'est désormais à la route de Cossonay 28b, dans le Centre commercial que les usagers trouveront un accueil dans des conditions plus confortables. Ce changement a permis au CSR, rue des Métiers, de disposer aussi d'un peu plus d'espace.

VI – 3.1 - Agence communale d'assurances sociales de Cheseaux-Romanel Jouxkens

Mme Sandrine Robatel assure dans notre commune le traitement des dossiers et accueille les lundi et vendredi les assurés qui souhaitent des renseignements.

Elle assure également depuis le milieu de l'année 2011 le suivi des dossiers des assurés habitant Boussens et Sullens. Elle se déplace également un demi-jour par semaine à Romanel pour seconder sa responsable, Mme Denise Pittet qui, quant à elle, continue d'effectuer une supervision à Cheseaux, en fonction des besoins.

Depuis juillet 2011, Mme Gay Vallotton représente l'agence de Cheseaux-Romanel-Jouxkens au comité de l'ARASPE.

VI - 4 – APROMAD

Au niveau cantonal, l'organisation de l'aide et des soins à domicile est chapeautée par l'AVASAD (Association vaudoise pour l'aide et les soins à domicile). Celle-ci délègue les compétences de terrain aux associations régionales.

Notre commune fait partie de l'APROMAD – couronne lausannoise (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile) qui gère l'aide et les soins à domicile dans notre région.

Cette association se veut un service public accessible à tous les habitants de la région desservie. Elle fonctionne grâce à plus de 600 collaborateurs représentant 347 ETP.

Elle regroupe 9 centres médico-sociaux répartis sur l'ensemble du territoire desservi, soit Cully, Echallens, Epalinges, Le Mont, Oron, Prilly-nord, Prilly-sud et Pully, plus Readom (voir plus loin).

Le financement est assuré par les communes, le canton, les caisses-maladie et les clients.

VI – 4.1 - Statistiques

Nombre de clients

2013	2012	2011
4'436	4'458	4'352

Heures d'aide et de soins selon la tranche d'âge

Près de 50 % des interventions concernent des personnes âgées de plus de 80 ans.

Classe d'âge	2013	2012	2011
0-19	533	319	191
20-39	7'559	7'457	8'203
40-59	23'617	28'783	25'583
60-79	77'143	71'846	68'228
80-99	141'189	131'452	123'863
100 et plus	795	1'691	2'225
Non renseigné	2'288	1'626	1'997

Heures d'aide et de soins par CMS

Notre commune est rattachée au CMS Prilly-nord.

CMS	2013	2012	2011
Cully	32'868	31'191	29'236
Echallens	31'177	30'264	28'491
Epalinges	26'481	27'772	23'102
Le Mont	29'112	25'560	27'756
Oron	37'138	34'077	32'195
Prilly-nord	29'208	28'576	27'157
Prilly-sud	27'919	28'419	27'506
Pully	39'222	37'315	34'847
Total	253'124	243'175	230'290

VI – 4.2 – CASAD (Centrale d'appel de l'aide et des soins à domicile)

Ce numéro de téléphone unique à été mis sur pied pour faciliter les sorties des hôpitaux de la région lausannoise, de Morges, Lavaux et de la Riviera.

En effet, il est primordial que dès le retour à domicile le patient puisse bénéficier immédiatement d'un suivi.

En place depuis le 1^{er} novembre 2013, ce service de référence a déjà répondu en 2 mois à plus de 1'400 appels.

Chapitre VII : Instruction publique



Rapport de la direction

Table des matières

1. Organisation générale
2. Classes primaires
3. Classes secondaires
4. Effectifs
5. Activités et événements divers
6. Mesures de prévention
7. Bibliothèque scolaire
8. Parents
9. Bâtiments scolaires

Lexique :

ACM :	Couture et activités manuelles
CDD :	Contrat de durée déterminée
Classe D :	Classe de développement
OPTI :	Organisme pour le perfectionnement, la transition et l'insertion
ORIF :	Organisme d'intégration et formation professionnelle
PPLS :	Psychologie, Psychomotricité et logopédie scolaire
RAC :	Raccordement
RERO :	Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale
TM :	Travaux manuels
VSB :	Voie secondaire de baccalauréat
VSG :	Voie secondaire générale
VSO :	Voie secondaire à options
VG :	Voie générale
VP :	Voie pré-gymnasiale



VII - 1 - Organisation générale

VII - 1.1 - Autorités scolaires (législature juillet 2011 – juin 2016)

Bureau de référence de l'établissement primaire et secondaire de la Chamberonne :

Présidence : Monsieur Roland **Valet**
Vice-présidence : Monsieur Pierre **Hämmerli**

Membres :

Bournens : Madame Christine **Piot**, syndique
Madame Janine **Zwahlen**, municipale des écoles
Boussens : Madame Stéphanie **Borgeaud**, syndique
Madame Sandra **Berset**, municipale des écoles
Cheseaux : Monsieur Louis **Savary**, syndic
Monsieur Pierre **Hämmerli**, municipal des écoles
Sullens : Monsieur Christian **Séchaud**, syndic
Monsieur Roland **Valet**, municipal des écoles
Romanel : Monsieur Daniel **Crot**, municipal des écoles
(voix consultative)
Directeur de l'établissement : Monsieur Michel **Haslebacher** (voix consultative)
Secrétaire : Madame Maja **Pires**
Commune Boursière : **Cheseaux**

Le Bureau de référence s'est réuni 3 fois en 2013, afin de régler les problèmes financiers liés à la vie de l'établissement.

Le directeur des écoles assiste aux séances du bureau de référence, avec voix consultative, conformément à la loi scolaire et à la convention.

VII - 1.1 – Conseil d'établissement

Membres :

Les municipaux des écoles des quatre communes, le directeur de l'établissement, 3 enseignants, 4 parents d'élèves, ainsi que 4 représentants des milieux proches de l'établissement (Bibliothèque, Ecole de Musique, Association des parents d'élèves).

VII - 2 - Classes primaires

31 classes et 1 classe d'enseignement spécialisé réparties ainsi :

Collège de Boussens :	5 classes
Collège de Bournens :	2 classes
Collège de Sullens :	3 classes
Collège de la Plantaz – Cheseaux	4 classes
Collège du Marais du Billet – Cheseaux	9 classes, 1 classe enseignement spécialisé
Collège Derrière la Ville – Cheseaux	8 classes

Ces 8 dernières sont passées du secondaire au primaire dès août 2013

VII - 2.1 - Mutations - départs - congés - remplacements

- Sandra Lévy Petignat a terminé le remplacement de Louisa Rossat au 31.07.2013.
- Olivia Conod a demandé sa mutation à Yverdon. Elle est remplacée par Fanny Gaillard depuis le 01.08.2013
- Sylvia Apothéloz a pris sa retraite au 31.07.2013, elle continue à enseigner un matin dans la classe de Sylvie Crousaz.
- Charlotte Courvoisier est titulaire de la nouvelle classe 4P à Boussens depuis le 01.08.2013.
- Mélanie Wagnières a demandé un congé maternité, elle a été remplacée par Aurélia Bugnon depuis octobre 2013.
- Line Gürtner est en congé maternité depuis la rentrée d'août 2013 et elle a demandé une diminution de son taux d'activité. Rosalba Curcio travaille à 50% dans la classe. Pour le congé maternité, Line Gürtner a été remplacée par Sidonie Friedli.
- Aline Merminod enseigne 10 périodes dans la classe de Déborah Cornut et donne des appuis pour l'année scolaire 2013-2014.
- Vincent Würigler enseigne dans plusieurs classes de 1-2P et donne des appuis et du CIF pour l'année scolaire 2013-2014.
- La classe semi-enfantine à Sullens a été fermée. Johanna Besson a repris la nouvelle classe 1-2P au collège de la Plantaz, ouverte à la rentrée d'août.

VII - 3 - Classes secondaires

10 classes au collège Derrière la Ville à Cheseaux

VII - 3.1 – Organisation des options

2 options de compétences orientées métiers (OCOM) sont proposées aux élèves de VG. L'une d'elle est obligatoirement le renforcement en français ou en mathématiques, pour la 2^{ème}, les élèves ont le choix entre les travaux manuels, l'économie, la cuisine ou les moyens informatiques (mitics).

Les 4 options spécifiques (OS (latin, italien, math./phys, économie/droit)) ont été ouvertes pour les élèves de VP. 10 élèves de VG ont profité de la possibilité de remplacer les OCOM par une OS.

Options VSO :

10 VSO	3 périodes 2 périodes	ALL – soutien FRA-MAT ANG – économie
11VSO	3 périodes 3 périodes	ALL – soutien FRA-MAT – Médias ANG – BEC – Médias

Cours de cuisine pour les 10 – 11 VSG - VSO

VII - 3.2 - Mutations - départs - congés - remplacements

- Bernadette Audergon a demandé le transfert à Prilly.
- Julianne Schildknecht a été engagée pour enseigner l'allemand.
- Nicole Niederhäuser a pris la maîtrise de la classe 10VSO.
- Vanessa Festeau effectue son stage B, elle enseigne le latin et l'histoire.
- Gabrielle Girard effectue également son stage B, elle enseigne la gym. et le français.

VII – 3.3 - Orientation et réorientation

La décision d'orientation est prise en accord avec les parents, sur proposition du conseil de classe, sur la base du bulletin annuel.

Décisions d'orientation :	VG : 41 élèves	56,94 %
	VP : 29 élèves	40,28 %
	Cl. D : 2 élèves	2,78 %

Les parents de 5 élèves de la classe 7VSO ont demandé le redoublement volontaire pour intégrer la VG.

VII – 3.4 - Certificats d'étude et attestations

La cérémonie des promotions du 5 juillet 2013 a marqué la fin de la scolarité obligatoire pour 49 élèves.

Tous les élèves ont obtenu le certificat d'études des classes secondaires, 21 en VSG et 28 en VSO.

VII - 4 - Effectifs

VII - 4.1 – Nombre d'élèves par commune

Statistiques des élèves en âge de scolarité et fréquentant les classes primaires et secondaires de l'établissement de la Chamberonne, pour l'année scolaire 2013-2014.
Effectif au 1^{er} octobre 2013.

		Cheseaux	Bournens	Boussens	Sullens	Vernand	Autre
1P	87	54	4	13	13	2	1
2P	74	48	6	9	8	3	0
3P	73	43	8	10	7	4	1
4P	72	35	9	9	16	1	2
5P	83	57	4	13	7	2	0
6P	64	38	6	10	6	4	0
7P	87	57	1	14	6	6	3
8P	80	46	2	19	11	2	0
VG/VP 9 ^e	70	34	5	15	11	5	0
VSO/VSG 10 ^e	33	18	2	3	7	1	2
VSO/VSG 11 ^e	71	33	4	9	11	4	10
Prilly VG/VP 9 ^e	6	5	0	1	0	0	0
Prilly VSB 10 ^e	27	14	1	6	6	0	0
Prilly VSB 11 ^e	28	18	1	4	5	0	0
Prilly – Classe D	2	2	0	0	0	0	0

Effectif total : 794 élèves

VII – 4.2 - Elèves extérieurs à l'établissement, domiciliés dans les 4 communes

Ecoles spécialisées officielles: 14 élèves
Ecoles privées : 21 élèves
Enseignement à domicile 1 élève
Sport-études : 2 élèves
Autres établissements : 7 élèves

VII – 4.3 - Destination des élèves ayant terminé leur scolarité obligatoire en juillet 2013

	VSO	VSG
Places d'apprentissage trouvées	9	15
RAC	4	
Gymnase		2
OPTI	14	3
Autre école	1	

VII – 4.4 - Elèves de nationalité étrangère

185 élèves ou 23,29 % de l'effectif, provenant de 23 pays.

VII – 4.5 - Accueil d'élèves domiciliés hors des 4 communes

L'établissement accueille des élèves de Romanel, Jouxten-Mézery et Prilly. Ces mesures prises sont dictées par un souci d'économie à l'échelon régional (diminution du nombre de classes - équilibrage des effectifs).

34 domiciliés à Vernand sont accueillis dans nos classes (1^{ère} à 11^e année).

L'écolage dû pour ces élèves est déterminé par convention et représente le coût réel à charge de l'établissement.

VII - 5 – Activités et événements divers

Courses d'école

Camps de ski : CYP2 aux Mosses et à Villars
 CYT5 et 7VSO/VSG à Morgins
 8VSO/VSG à Grimentz

Camps d'été : 8P à l'Auberson et Rougemont

Voyage d'études des classes de 9^e en Alsace et à Seignosse (F)

Animation musicale des chœurs

Exposition info-métiers

Semaine de la lecture ; journée du conte

Animation santé : rallye, semaine du goût et activités ponctuelles

Activités sportives (marche 20 km – joutes – tournois)

Journées à thèmes organisées par le conseil des élèves

Journée « Oser tous les métiers » pour les élèves de 7^e – 8^e – 9^e

Sortie dans le Lavaux des classes de 7^e

Cérémonie des promotions

VII - 6 – Mesures de prévention

- Contrôle dentaire annuel pour tous les élèves
- Rencontre de l'infirmière scolaire avec les classes de 7^e
- Passage de Profa dans les classes de 6^e, 8^e, 10^e et 11^e
- Mise en place d'une équipe « projet prévention »
- Passage de la brigade des mineurs dans les classes de 8^e
- Suivi des élèves en difficultés personnelles par les membres du réseau pluridisciplinaire (directeur, médecin scolaire, psychologue, infirmière, médiateurs)

VII - 7 - Bibliothèque

Située dans le collège de Derrière-la-Ville, la bibliothèque accueille les élèves des différents collèges de Cheseaux, mais également de Sullens, Bournens et Boussens. Elle fait partie depuis 2011 du réseau RERO et possède grâce à cela un catalogue en ligne : <http://dgeo.rero.ch/01>, consultable par les élèves et les enseignants.

La bibliothèque offre à ses usagers un large choix d'ouvrages variés. A l'heure actuelle, 6'446 livres garnissent ses étagères.

La bibliothèque est également abonnée à 12 revues mensuelles.

VII – 7.1 - Acquisitions

Cette année, 728 nouveaux livres sont venus s'ajouter sur les rayons de la bibliothèque, dont 154 ouvrages ayant été donnés par les usagers.

Cette année, très peu de livres ont été éliminés des collections.

VII – 7.2 - Fréquentation

Un nombre conséquent d'ouvrages ont été empruntés par les élèves. 15'180 livres sont sortis cette année.

Le service de prêt, quant à lui, a été assuré le même nombre d'heures que l'année précédente, c'est-à-dire 9h.45 par semaine.

Les élèves trouvent également en la bibliothèque un lieu calme où ils peuvent faire leurs devoirs et profiter des postes Internet pour préparer leurs exposés.

VII – 7.3 - Animation

En collaboration avec les enseignants, la bibliothèque a reçu 48 classes pour lesquelles elle a organisé une animation en lien avec le livre. Ces animations ont eu un grand succès et un certain nombre d'élèves ne venant pas à la bibliothèque avant, la fréquentent désormais souvent.

Une formation à l'utilisation de l'OPAC (recherche des livres sur le site de la bibliothèque) a également été organisée pour les élèves du CYT afin qu'ils puissent être plus autonomes dans leurs recherches.

Le catalogue d'animation proposé à tous les enseignants a été mis à jour. Plusieurs nouvelles animations en lien avec le PER sont donc à disposition, ce qui donne un choix plus conséquent aux maîtres de classes.

De plus, divers autres événements ont été réalisés cette année :

- La nuit du conte : une grande chasse aux trésors suivie d'un moment de conte a été offerte aux élèves
- Le samedi des bibliothèques : les élèves ont pu profiter de la présence de deux conteuses, puis de quelques quiz sur le thème du voyage.

VII – 7.4 – Bibliothèque adultes

La bibliothèque adultes compte 380 lecteurs inscrits, dont 10 % de l'extérieur (Bournens, Boussens et Sullens).

Elle est ouverte 5 heures par semaine sous la responsabilité de deux bibliothécaires.

Elle a enregistré 1'951 prêts de livres sur l'année 2013, pour un nombre d'ouvrages disponibles d'environ 2'500

VII - 8 - Parents

Diverses séances pour les parents ont été organisées au cours de l'année :

- Mars : séance parents des futurs élèves de 1P ;
- Mai : séance d'informations aux parents du CYT6 sur les options en 9^{ème} et les voies VG / VP ;
- Juin : information aux parents des élèves du CYP2/2 ;
- Octobre : présentation de l'organisation des niveaux (français, mathématiques et allemand) aux parents des élèves de 9^{ème} ;
- Septembre/
octobre : tous les maître-sse-s de classe ont organisé des soirées pour les parents ;
- Novembre : rencontre des parents des élèves du 6^e, 8^e, 10^e et 11^e avec une formatrice Profa.

VII - 9 - Bâtiments scolaires

Bournens

Collège communal 2 salles de classe et 1 local PPLS

Boussens

Collège communal 5 salles de classe, 1 salle de sport et 1 local d'appui

Sullens

a) Collège communal 4 salles de classe, 1 salle ACM et une salle TM

b) Grande salle 1 salle de sport

Cheseaux

a) Collège Marais du Billet 11 salles de classe, 1 salle de sport double, 1 salle ACM, locaux PPLS et 1 classe enseignement spécialisé.

b) Collège Derrière la Ville 18 salles de classe, 2 salles de sport, salles spéciales (ACM, TM, dessin, langue, musique, informatique et science), cuisine, bibliothèque, secrétariat et direction.

c) Pavillons de la Plantaz 4 salles de classe.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le rapport de gestion 2013, tel que présenté,

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- Vu le préavis municipal N° 43/2014 du 28 avril 2014
- Vu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'adopter le rapport de gestion 2013

DECHARGE

la commission de gestion de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 28 avril 2014

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

LS

L. SAVARY

P. KURZEN

